

Population et société sannatoises entre 1736 et 1806

Deuxième partie : Les mariages et les décès

Après avoir étudié la société sannatoise du 18^{ème} siècle à partir des registres des naissances, poursuivons ce travail en analysant les actes de mariages et de décès.

Les mariages



Tableau de Jean-Baptiste Greuze peint en 1761 : *L'accordée du village*. Représentation de fiançailles, discussions portant sur la dot de la future mariée entre deux familles de paysans aisés. © Musée du Louvre

L'évolution en nombre. La nuptialité.

Concernant la fréquence des mariages, il n'y a pas de changement brutal par rapport aux périodes précédentes, mais une tendance de fond dans la fréquence des mariages, à la stabilité d'abord, à la baisse ensuite. Outre la répercussion des naissances plus ou moins nombreuses, deux ou trois décennies plus tôt, et la conjoncture du moment, bonne ou mauvaise, le nombre de mariages par an évolue surtout en fonction du nombre d'habitants de notre ensemble formé par les trois anciennes paroisses (Sannat, Fayolle et Saint-Pardoux). Il augmente quand la population sannatoise croît, et il diminue quand elle décroît. Aussi vaut-il mieux rapporté ce nombre à une valeur constante, par exemple pour 1000 habitants, c'est ce que l'on appelle le taux de nuptialité calculé en ‰ (pour mille). Le taux de nuptialité exprime donc le nombre de mariages annuel pour 1000 habitants.

Pour la période antérieure aux recensements, il est difficile de le calculer puisqu'on ne connaît pas le nombre d'habitants des 3 paroisses. On peut tout de même tenter une estimation en considérant que la population sannatoise dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle a évolué dans les mêmes proportions que la population française en général, sachant que l'exode rural n'a pas véritablement commencé, même si quelques maçons déjà ont commencé à migrer définitivement. Cela donne le tableau suivant :

Période	Population moyenne	Nombre total de mariages	Nombre moyen de mariages par an	Taux de nuptialité
1751-1800	1097	500	9.7	8.8
1801-1850	1357	619	12,4	9,1
1851-1900	1570	617	12,3	7,9
1901-1950	1147	306	6,1	5,3

Page suivante : Photo « Les courtisailles » : Action de faire le cour



Le taux de nuptialité est presque constant pendant un siècle (2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle et 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle) autour de 9‰ (il augmente en fait un tout petit peu dans la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, probablement à cause des remariages de veufs qui deviennent beaucoup plus nombreux). Il baisse un peu dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle (-1,2‰) et davantage dans la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle (-2,6‰). La raison principale est simple, il s'agit de l'exode rural, propre à toutes les campagnes françaises mais aggravé chez

nous par la migration définitive des maçons. Ceux qui partent sont les éléments les plus jeunes de la population, dont un nombre important avant le mariage. La population restante est de plus en plus âgée, elle se marie moins, fait moins d'enfants et meurt davantage.

Ce qui était vrai pour les campagnes l'est même devenu maintenant pour la France entière, avec pour la première fois en 2025 un nombre de décès supérieur au nombre de naissances (645 000 naissances et 651 000 décès) (taux de natalité et taux de mortalité en arrondi égaux à 9,4‰). Quant au taux de nuptialité, il a été en moyenne de 3,5‰ au cours de la dernière décennie ; au vieillissement de la population s'ajoute dans la période récente les choix du célibat ou de l'union libre, plus importants qu'autrefois, ou la forme intermédiaire qu'est le pacs.

Les congés.

Le curé connaissait ses paroissiens et il n'avait pas besoin de documents officiels pour procéder à la délivrance du sacrement du mariage. Par contre lorsque l'un des deux futurs conjoints était originaire d'une autre paroisse, en l'absence de documents d'identité qui n'existaient pas, il lui fallait savoir si le non-résident était apte au mariage. C'est-à-dire s'il remplissait bien les conditions nécessaires : être célibataire, avoir reçu les sacrements,

notamment le baptême, avoir l'âge requis, et que les bans aient été publiés. Pour le cela, le curé de la paroisse du candidat au mariage (généralement le garçon) transmettait au curé de la paroisse où se déroulerait la cérémonie (celle de la fille), un document écrit qu'on appelait un « congé » et dont le double était consigné dans le registre paroissial. Pour la période étudiée on en trouve ainsi 50 dans nos registres, rédigés par les curés de Sannat-Fayolle et St-Pardoux (dont un seul entre les deux paroisses, alors que les mariages intercommunaux Sannat-Fayolle/Saint Pardoux ont été nombreux, ce qui prouve qu'entre habitants des 3 paroisses on se connaissait bien, et qu'il était inutile de délivrer des congés).

Transcription :

Du 22 avril susdit an (1760) j'ai délivré un congé à messire Amable Gaspard de Poute pour son mariage avec demoiselle Isabelle Pischard de Saint-Julien, lequel mariage a été célébré le 23 à Saint-Julien. Venturoux

Quelques fois c'est la fille qui allait se marier dans la paroisse du garçon :

Transcription :

Le 31 janvier 1780 j'ai délivré congé à Gabrielle Fougère fille de Louis et de Marie Boudet du village du Chier (du Chez) en cette paroisse pour se marier

avec François Fournier fils de Gaspard et de Marie Gaudeirat du village de Lempure paroisse de Saint-Priest. Mazetier Curé de Sannat et Fayolle.

Les bans, c'est-à-dire l'annonce du mariage, étaient publiés oralement, lors du prône, à la fin de la messe dominicale. Le prône était le moment où le prêtre faisait les annonces pour les affaires concernant la communauté villageoise, ou pour transmettre les avis officiels, laïques ou religieux.

L'âge minimum requis pour se marier en France sous l'Ancien Régime, comme dans tous les autres pays européens, était celui hérité de l'Empire romain, transmis par l'Eglise : 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles. C'est ce que l'on appelle l'âge nubile. Toutefois l'accord des parents était nécessaire jusqu'à un âge assez tardif, 30 ans pour les hommes, et 25 ans pour les femmes. On parle de majorité matrimoniale. Mais quand quelques fois dans les registres, apparaît à la place de l'âge, le mot mineur, il ne s'agit pas de mineur par rapport à l'âge nubile, c'est-à-dire moins de 14 ans pour un garçon et 12 ans pour une fille, comme on pourrait le craindre, mais de mineur par rapport à la majorité matrimoniale. Ils sont très nombreux, et même majoritaires, ceux qui sous l'Ancien Régime se mariaient avant 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes, pourtant les cas où la mention « mineur ou mineure » apparaît sont rares, une dizaine tout au plus, parce qu'en réalité elle ne figure que pour les orphelins de père et de mère de moins de 25 ou 30 ans. Les parents défunts n'étant pas là pour donner leur accord, après avoir mentionné les noms des défunts parents, le prêtre indique le statut de mineur et le nom du « curateur », un parent ou un voisin, responsable de l'orphelin.

L'âge de ces mineurs n'est pas indiqué sur les actes. On aurait pu craindre le pire, des mariages en dessous de 14 et 12 ans. La recherche de leur âge dans le fichier des naissances m'a évité de commettre ce qui aurait pu être une erreur d'interprétation. Ainsi en 1780 Marianne Demay du Bourg de Sannat, mineure et orpheline, lors de son mariage avec René Rayet¹, âgé de 18 ans et fils de Sébastien Rayet, maréchal au Bourg, est en fait âgée de 20 ans. Le curateur de Marianne Demay est Annet Doucet, un laboureur d'Anchaud. Autre exemple, en 1775, Barthélémy Bordet du Fresse, à qui il est accordé un

¹ Nous avons longuement évoqué René Rayet dans notre article « Résistance à la conscription sous le 1^{er} Empire ». Il sera le père de Gilbert à qui il évitera la conscription et la guerre grâce à l'achat d'une dispense en 1812.

congé pour aller se marier à Mainsat² avec Anne Dumont est également orphelin de père et de mère, il est mineur et âgé de 18 ans.

Avec la Révolution et le Code civil en 1803 (Code Napoléon) l'âge légal du mariage est sensiblement augmenté : 18 ans pour les garçons, 15 ans pour les filles, et la majorité matrimoniale est, elle, abaissée : 25 ans pour les hommes, 21 ans pour les femmes. Elle deviendra égale pour les deux sexes en 1907, à 21 ans. Depuis 2005 un seul âge compte, 18 ans pour les deux sexes, qu'il s'agisse de la majorité civile et de l'âge au mariage. En conséquence, sauf dérogation exceptionnelle pour les mineurs, le consentement des parents a disparu.

Nous préciserons les destinations de ces congés en évoquant les paroisses ou communes d'où étaient originaires les conjoints.



Les dispenses :

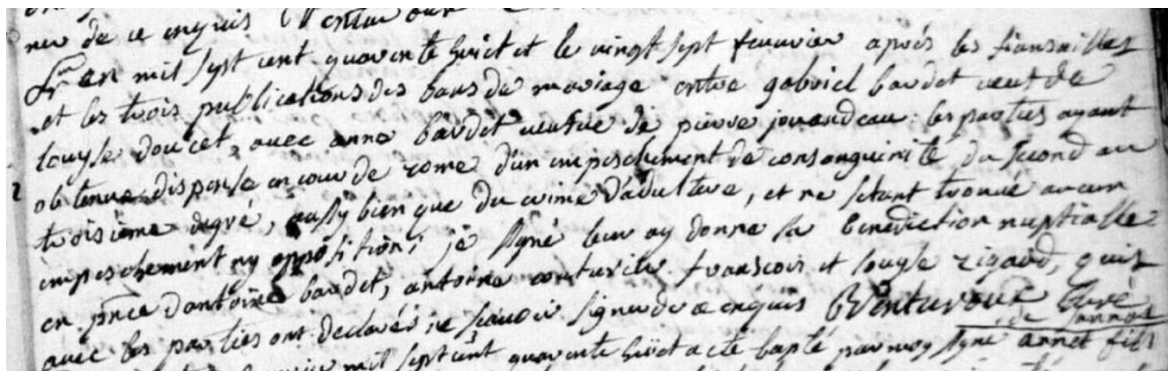
Les dispenses, elles, étaient demandées à l'autorité ecclésiastique dans le cas où un empêchement interdisait en principe l'union. Le cas le plus fréquent était le risque de consanguinité en cas de trop grande proximité familiale. Pour cela, comme aujourd'hui, on calculait un degré de parenté, mais le principe de calcul était différent.

² Rappelons qu'à cette époque Le Fresse n'appartenait pas à Mainsat mais à Fayolle

Notre droit civil aujourd'hui interdit le mariage jusqu'au 3^{ème} degré. Les degrés sont calculés à partir de l'ancêtre commun, en comptant 1 degré à chaque étape. Le fils (ou la fille) par rapport à son père (ou sa mère) est parent au 1^{er} degré. Avec sa sœur, il est parent au 2^{ème} degré, 1 en remontant au père (ou à la mère) + 1 en redescendant à sa sœur. Avec sa cousine germaine, pour trouver l'ancêtre commun on doit remonter au grand-père (ou à la grand-mère), soit 2 degrés et autant pour redescendre, soit 4 degrés. Il pourrait donc se marier avec sa cousine germaine (4^{ème} degré) mais pas avec sa tante (qui pourrait très bien avoir un âge proche du sien avec le décalage des générations), parente au 3^{ème} degré.

Le droit canon de l'église compte par générations. Le degré de parenté entre 2 personnes équivaut au nombre de générations qui les séparent de l'ancêtre commun. Des frères et sœurs sont parents au 1^{er} degré, des cousins germains au 2^{ème} degré (ancêtre commun à la 2^{ème} génération). Pour définir le degré de parenté entre 2 personnes de 2 générations différentes, par exemple d'un oncle et de sa nièce, on dira « parents du 1^{er} au 2^{ème} degré. N'étaient autorisés que les mariages à partir du 5^{ème} degré. C'est à dire qu'étaient interdits les mariages jusqu'au 4^{ème} degré, donc avec qui on pouvait avoir un arrière-arrière-grand-père commun. Ce qui restreignait le choix dans les petites paroisses, et explique en partie pourquoi il fallait chercher un ou une partenaire dans les communes voisines. Toutefois des dérogations pouvaient être accordées. Ce sont les « dispenses », qui étaient des autorisations qui ne pouvaient être accordées que par le Pape (en fait une cour papale spécialisée pour cela) pour les demandes de mariage dont la parenté se situait au 2^{ème} degré ou du 2^{ème} degré au 3^{ème} degré, et simplement par l'évêque du diocèse pour les demandes au 3^{ème} degré ou du 3^{ème} au 4^{ème} degré, ou au 4^{ème} degré.

Nous avons les deux cas à Sannat, les deux seuls cas d'ailleurs sur la période.



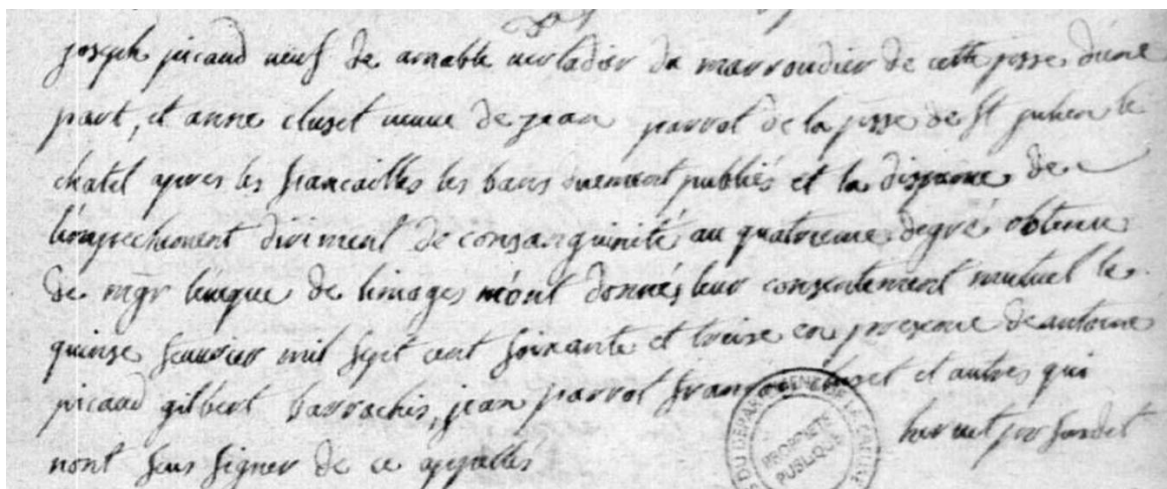
Transcription :

L'an 1748, le 27 février, après les fiançailles et les trois publications des bans de mariage entre Gabriel Bardet veuf de Louise Doucet avec Anne Bardet veuve de Pierre Jouandeau, les parties ayant obtenu dispense en cour de Rome d'un empêchement de consanguinité du second au 3^{ème} degré, aussi bien que du crime d'adultère, et ne s'étant trouvé aucun empêchement ni opposition, je soussigné leur ai donné la bénédiction nuptiale...

Signé Venturoux Curé de Sannat

Notre dépouillement de l'état-civil sannatois ne remontant pas au-delà de 1736, il n'est pas possible, sauf recherches complémentaires qu'il faudrait effectuer, de connaître exactement le degré de parenté entre les deux époux. D'eux on peut connaître cependant leurs dates de décès, Gabriel est décédé en 1756 et Anne en 1758, ni leur âge, ni leur profession, ni leurs domiciles ne sont mentionnés. On trouve également la date de décès de leurs premiers conjoints, Pierre Jouandeau est mort en 1739, et Louise Doucet en 1747, précisément le 20 mars 1747. De la nouvelle union de Gabriel et de Anne sont nés trois enfants en 1749, 1750 et 1753. Ces naissances nous permettent d'apprendre qu'ils habitaient le Fresse et que le père, Gabriel, était laboureur. Mais en approfondissant la recherche, on constate qu'ils ont eu un enfant avant mariage, Léonard, né le 27 novembre 1747, soit 8 mois et une semaine après le décès de la première épouse de Gabriel, Louise Doucet. Le soupçon d'adultère a dû lourdement peser sur Gabriel qui aurait pu avoir une relation coupable avec Anne quelques jours ou semaines avant le décès de sa première épouse. Mais les nouveaux mariés ont pu plaider une naissance précoce, un mois par exemple, cela n'est pas rare, et dans ce cas il n'y aurait pas eu adultère. On peut également supposer que les mauvaises langues pouvaient utiliser un autre argument. Anne avait eu un autre enfant, alors qu'elle était déjà veuve depuis 6 ans, en 1745, d'un père inconnu. De là à accuser Gabriel d'être l'auteur du forfait, il n'y a qu'un pas que certains se sont sans doute empressés de franchir...Mais l'autorité vaticane (« *en cour de Rome* ») a tranché et a lavé le couple, et Gabriel en particulier de ce qui était plus qu'un péché, d'avoir commis le crime d'adultère. (Anne avait eu une fille de son premier mariage, Gilberte en 1738. Il ne semble pas que Gabriel ait eu des enfants avec Louise Doucet).

La deuxième dispense a été accordée par l'évêque de Limoges en 1773, elle concerne cette fois la paroisse de Saint-Pardoux :



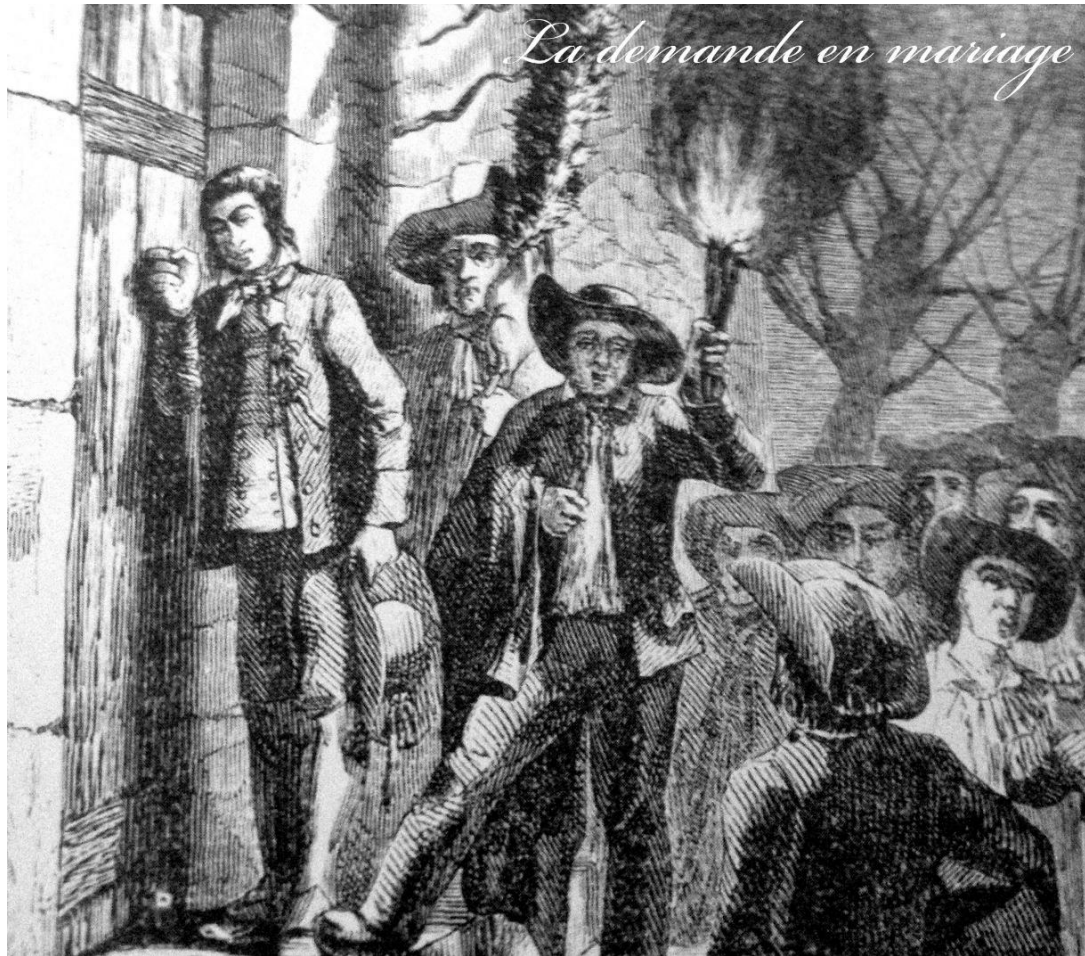
Joseph Picaud, veuf de Amable Vertadier du Masroudier de cette paroisse d'une part, et Anne Cluset veuve de Jean Parrot de la paroisse de St-Julien le Châtel, après les fiançailles, les bans dument publiés et la dispense de l'empêchement dirimant³ de consanguinité au 4^{ème} degré obtenue de Monseigneur l'évêque de Limoges, m'ont donné leur consentement mutuel le 15 février 1773 en présence...

Signé Hervet curé de la paroisse de St-Pardoux

Ici les choses sont plus simples, d'abord nous sommes au 4^{ème} degré, la dispense de l'évêque suffit et on ne parle pas de crime d'adultère.

Joseph Picaud avait épousé Amable Vertadier en 1753, il avait 18 ans, elle en avait 15. A la naissance de leurs 4 enfants, entre 1761 et 1769, il était laboureur, le couple habitait au Masroudier. Amable est décédée en 1770, à l'âge de 30 ans. Joseph s'est remarié avec Anne Cluset en 1773, le 15 février, deux enfants sont nés de leur union, le premier la même année le 4 décembre, le second en 1776. Près de 10 mois s'étaient écoulés entre le mariage et la première naissance, le soupçon d'adultère ne pouvait être allégué.

³ Dirimant signifie « qui entraîne la nullité d'un acte »



L'origine géographique des conjoints.

Sur les 628 mariages célébrés à Sannat (somme des trois entités Sannat +Fayolle+St-Pardoux) que l'on dénombre entre 1736 et 1805, on ne connaît les domiciles des deux conjoints que pour 521.

Sur ces 521 mariages, 289 unissaient des Sannatois et des Sannatoises. C'est-à-dire que dans un peu plus de la moitié des cas, on s'est mariés entre Sannatois (55%). Mais l'affirmation est évidemment fautive si l'on considère la réalité administrative, car en fait nombreux ont été des mariages entre des partenaires, considérés comme sannatois aujourd'hui, mais qui ne l'étaient que pour moitié environ, les autres étant originaires des paroisses de Fayolle ou de St-Pardoux. 55%, c'est 10 points de plus que dans la période qui suit, 1806-1850. Et environ 80% des mariages avec un conjoint non sannatois s'effectuaient avec un partenaire issu d'une actuelle commune limitrophe...et pour les autres, sauf cas exceptionnels, dans un rayon de moins de 20 km. Autrement dit l'ouverture sur l'extérieur était moins grande qu'elle ne le sera dans le siècle suivant. Sans doute là encore peut-on y voir un effet de la

migration qui mènera sur les routes et sur les chantiers les maçons sannatois, jeunes hommes ou pères de famille, à côtoyer des maçons d'autres lieux un peu plus éloignés de Sannat, et d'engendrer des rencontres qui se concluront par des mariages.

Les congés, qui concernent des mariages qui se sont déroulés hors de Sannat, mais dont un des conjoints était Sannatois, donnent des informations à peu près identiques. Sur les 49 congés mentionnés, pour 45 la commune extérieure est indiquée. 39 concernaient les actuelles communes limitrophes (soit 85%) (Reterre 9, Chambon 9, St-Priest 9, Arfeuille-Châtain 5, Mainsat 3, Evaux 2, Tardes 1, St-Julien 1), 5 des communes non limitrophes mais proches (Les Mars, Peyrat, Rougnat, St-Loup, Mazirat) et 1 une commune lointaine, l'actuel chef-lieu de la Nièvre, Nevers.

Le congé pour se marier à Nevers, émis en 1767, concerne Annet Brandon qui doit épouser une jeune femme de Nevers Jeanne Legros. Annet Brandon était le fils d'un métayer de la Chassignole. On ignore sa profession, mais nul doute qu'il était maçon. Il a dû, à la suite de cette rencontre et de son mariage s'établir dans la Nièvre puisqu'il n'apparaît plus dans l'état-civil de Sannat. Un autre cas nous met en relation avec Nevers, il s'agit toujours d'un mariage, mais en sens inverse, c'est un habitant de Nevers qui cette fois épouse une jeune Sannatoise, du Poux, en 1786. L'époux s'appelle Léonard Bâtier, l'épouse Anne Laporte ; son père, Georges Laporte, était un maçon qui avait épousé en 1764 Anne Thuret. Léonard s'est établi à Sannat, où il décédera en 1793 à l'âge de 45 ans. Il était alors maçon, comme il l'était à la naissance de leur fille en 1787. On peut penser que Georges Laporte, le père de l'épouse, qui était maçon, a migré temporairement à Nevers, avec sa famille et que là-bas la jeune fille a rencontré un jeune maçon qui est venu l'épouser, chez elle à Sannat. Ce qui ne l'a pas empêché de poursuivre bien sûr son métier de maçon. On peut même aller plus loin dans l'hypothèse en suggérant que ce Léonard Bâtier était peut-être en fait originaire de notre région et que son père, ou un autre ascendant avait lui aussi migré à Nevers et que la famille s'y était installée momentanément ou définitivement. L'indice qui met sur cette voie est le nom du conjoint : Léonard Bâtier. D'après Généanet ce nom est peu répandu en France, et la commune de Reterre est la 2^{ème} de France, derrière Limoges, où figure ce patronyme dans son immense fichier. Et le Limousin, dont la Creuse, était la région de France où le prénom de Léonard était la plus populaire, en souvenir de saint-Léonard de Noblat, le plus célèbre des saints limousins, qui au 5^{ème} siècle aurait fondé l'abbaye qui donnera naissance à la ville...de Saint-Léonard de Noblat.

Ce qu'il faut retenir de cela, c'est une nouvelle fois une preuve de l'importance qu'à eu la Bourgogne, et précisément la Nièvre, dans la migration de nos maçons, en particulier dans sa première phase.

L'enregistrement des naissances et des mariages de l'année 1767 se termine avec cette annotation :

« La neige a tombé près d'un pied et demi, les fêtes de Noël et le premier (de l'an) il en tomba près d'un pied. Elle a duré trois semaines et il a gelé bien fort... »

Preuve sans doute d'un hiver particulièrement rigoureux. On avait déjà eu le cas en 1750 avec un ondoisement nécessaire. Un pied valait 33 cm, et donc un pied et demi environ 50 cm.



L'âge des mariés.

L'âge des mariés n'est indiqué qu'à partir de 1751. Pour les hommes on obtient une moyenne de 25,8 ans et pour les femmes 23,4. C'est de l'ordre de 2 ans de moins que la moyenne nationale à la même époque qui est estimée à 28 et 26 ans. La différence est un peu moins grande avec une autre comparaison. Dans les villages et petites villes de la généralité de Paris entre

1765 et 1789, la moyenne est de 27,2 ans pour les hommes et 25,7 pour les femmes.

Si on fait une comparaison dans le temps, c'est-à-dire avec les demi-siècles suivants pour notre commune, on constate l'évolution suivante :

Période	Age moyen hommes	Age moyen femmes	Ecart
1750-1805	25,8	23,4	2,4
1806-1850	27,8	24,4	3,4
1851-1900	27,1	22,5	4,6
1901-1950	24,9	21,4	3,5

On constate que l'âge moyen au mariage à Sannat a augmenté au début du 19^{ème} siècle puis qu'il a baissé par la suite pour atteindre son plus bas niveau dans la première moitié du 20^{ème} siècle. L'écart hommes-femmes n'a cessé de s'accroître jusque vers 1900 pour se réduire un peu. Mais globalement, ce qui ressort nettement c'est qu'il était moins grand au 18^{ème} siècle qu'il ne le sera pas la suite, pratiquement du simple au double entre la fin du 18^{ème} siècle et la fin du 19^{ème}. Sur le plan national l'écart homme-femme a évolué de la même façon. C'est-à-dire qu'il a augmenté au 19^{ème} siècle et diminué au 20^{ème}. En 1980, année qui marque approximativement le terme de la conception traditionnelle du mariage, passage presque obligé de la vie de couple, il s'était encore réduit, à 2,1 ans.

La différence d'âge au mariage est un des trois indicateurs de la domination d'un sexe sur l'autre, en l'occurrence, presque partout, de la domination masculine⁴. Les deux autres indicateurs étant la différence de revenu et de position sociale, et la différence de niveau d'études (et donc d'accès aux emplois les plus qualifiés). A partir de la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle, le niveau d'études des filles a progressivement rattrapé celui des garçons, puis il l'a dépassé, et aujourd'hui l'écart continue à se creuser. L'écart salarial et l'accès aux fonctions supérieures s'est également réduit, sans toutefois encore atteindre l'égalité et la parité. Quant à l'écart de l'âge au mariage, s'il ne varie peu, il a perdu un peu de son sens aujourd'hui (voir plus loin), mais il subsiste.

On aurait pu s'attendre, après la Révolution de 1789 qui avait proclamé dans sa fameuse devise la liberté, l'égalité et la fraternité comme valeurs capitales, que la moitié de la population n'en soit pas exclue. Or ce fut malheureusement

⁴ On parle d'hypergamie

le cas. Contrairement à ce que l'on serait en droit de penser, en France, le statut de la femme ne s'est pas amélioré après la Révolution, il s'est plutôt dégradé. En fait la véritable origine de ce recul a été le Code civil, rédigé en 1803-1804, baptisé Code Napoléon en 1807, qui a mis la femme sous tutelle, en la réduisant à être une mineure toute sa vie. Le statut de la femme sous l'Ancien Régime était certes un statut d'infériorité, mais avec certaines souplesses, et des nuances régionales qui pouvaient être importantes. La Marche et la Combraille, avec leur système familial communautaire égalitaire plaçaient la femme dans un moins grand état de soumission et d'inégalité que dans d'autres régions. Le Code Napoléon généralisa à toutes les régions et à toutes les professions le statut le plus inégalitaire qui soit. La femme mariée devint incapable juridiquement (comme une mineure). Elle devait obéissance à son mari, elle ne pouvait ni travailler, ni gérer ses biens sans son autorisation. Le mari décidait du domicile, des déplacements. Il avait seul l'autorité légale sur les enfants. Le mari contrôlait les biens du couple. Les revenus de la femme lui appartenaient. Même ses biens personnels issus d'héritage pouvaient être administrés par son mari. L'adultère de la femme était un délit pénal, celui du mari était officiellement toléré, sauf s'il entretenait une maîtresse au domicile du foyer...mais il pouvait avoir un deuxième foyer ailleurs. Dans le cas de violences conjugales, non seulement le mari n'était jamais condamné mais l'épouse qui s'était enfuie pouvait être contrainte de revenir au foyer. Même le divorce, autorisé en 1792, est aboli dès 1816 sous la Restauration. Il ne sera rétabli qu'en 1884. Au total, ce qui a provoqué la dégradation du statut des femmes dans la 1^{ère} moitié du 19^{ème} c'est un peu le durcissement du cadre réglementaire, et beaucoup sa codification, sa généralisation, et la rigueur de son application.

Cependant la situation s'améliorera un peu dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, avec le début de la généralisation de l'enseignement aux enfants des deux sexes, l'institution du divorce et l'accès à certaines professions, mais c'était encore bien peu de choses. Il faudra attendre le 20^{ème} siècle pour que les choses commencent véritablement à bouger...et encore n'est-on pas encore arrivés au bout !

Pour info complémentaire : L'âge au mariage en France a continué à évoluer jusqu'à nos jours. La multiplication des divorces provoque beaucoup de remariages. Le divorce (sauf entre 1792 et 1816) n'a été autorisé qu'à partir de 1884 et il est resté relativement rare jusqu'en 1950. Les remariages étaient assez peu nombreux et se limitaient essentiellement aux veufs et aux veuves. Par contre ils sont aujourd'hui très nombreux, aussi faut-il prendre en compte seulement, pour faire des comparaisons, le nombre de premiers mariages. En 1980, cet âge était de 25,1 ans pour les hommes et 23 pour les

femmes, il a spectaculairement augmenté depuis. En 2013 il était de 37,2 ans et 34,6, et en 2022 de 39,8 ans et 37,3. L'écart reste stable, entre 2,1 et 2,6, mais l'âge recule sans arrêt...le mariage n'est plus de mode.

L'âge nécessaire pour se marier étant de 18 ans, considérons comme très jeunes, et même trop jeunes avec notre regard d'aujourd'hui, les jeunes gens qui avaient moins de 18 ans lors de leurs noces.

Côté hommes ils étaient 20, soit un peu moins de 10% (9,7%). Parmi eux, 8 épousèrent des filles également âgées de moins de 18 ans. Cela donnait de très jeunes couples, comme en 1775 Martin Menut de la Chaize (16 ans) marié à Anne Bonneau de Savignat (15 ans) ou Joseph Chaumaison de Picarot (15 ans) marié avec Françoise Valluche du Bourg (14 ans), en 1779 Gilbert Lacombe du Chez (17 ans) et Anne Hyot du Puylat (13 ans), en 1786 Antoine Rayet du Montgarnon (17 ans) marié à Marie Belleguy du Montgarnon (14 ans), en 1793 Jean Lhéritière d'Anchaud (16 ans) marié à Françoise Doucet d'Anvaud (16 ans), ou en 1801 Gilbert Menut de Savignat (15 ans) marié à Marie-Anne Fougère de Savignat (17 ans). Rassurons-nous, ces très jeunes mariés n'ont pas eu d'enfants dans leurs premières années de mariage. Dans la famille Menut, par exemple, Martin et Anne Bonneau (16 et 15 ans), mariés en 1775 n'ont eu leur premier enfant qu'en 1783, 8 ans après leur mariage, alors qu'ils étaient âgés de 24 et 23 ans. Ils en auront 5 en tout, le dernier en 1792. Gilbert Menut et Marie-Anne Fougère (15 et 17 ans) ont eu 8 enfants, ils ont moins attendu, mais le 1^{er} enfant est né 3 ans après leur mariage, en 1804, alors qu'ils avaient 18 et 20 ans. Ils en auront 8 en tout, le dernier en 1828. Là encore il faut tenir compte de la structure familiale. Les jeunes époux ne sont pas livrés à eux-mêmes, ils sont entourés des parents et souvent des grands parents de l'un des deux conjoints, voire d'oncles et de tantes, ou de cousins. Une grande solidarité familiale, qui certes aujourd'hui peut nous sembler pouvoir être étouffante, habitués que nous sommes au mode de vie individualiste contemporain, permettait aux jeunes époux et parents de s'en sortir.

Mais on peut trouver l'inverse, des jeunes garçons ont pu épouser des femmes sensiblement plus âgées qu'eux. Par exemple en 1765 Gilbert Ribière du Masroudier, 16 ans, et déjà maçon migrant, épouse Marie Vincent, servante à Chambon, âgée de 24 ans. 10 ans même séparent en 1779 François Picaud du Montfrialoux (17 ans) qui épouse Marie Dupeyrat du Puylat (27 ans), de même en 1795 quand François Lauvergnat d'Anvaux (16 ans) épouse Françoise Simonnet du Chauchet (26 ans)

Les mariés les plus âgés, les plus de 40 ans, sont 9. Le plus vieux a 51 ans. Presque tous sont veufs, avec des écarts d'âge généralement inférieurs à 10 ans

Côté femmes, les âges sont notés dans 194 cas. Les moins de 18 ans sont 32 : 11 de 17 ans, 3 de 16 ans, 7 de 15 ans, 6 de 14 ans, 4 de 13 ans et même 1 de 12 ans et demi. Soit 16% du total. Si l'on prend les moins de 15 ans (15 ans étant l'âge légal jusqu'à une période récente), elles sont 11, soit 6%.

Les 6 jeunes filles de 14 ans sont : Marie Dumalanède d'Anchaud qui a épousé en 1774 François Lacombe, un maçon du Montfrialoux âgé de 33 ans, Marie Chambonnet des Valettes (1775) avec Antoine Terrier des Valettes (20 ans), Marguerite Doucet d'Anvaux (1775) avec Pierre Barthonnet de Savignat (27 ans), Louise Lauvergnat du Poux (1777) avec Pierre Lhotte du Montfrialoux (24 ans). Deux autres avaient été citées pour des mariages avec des garçons de leur âge (Françoise Valluche et Marie Bellegy).

Les 4 jeunes filles de 13 ans sont : Antoinette Meaume du Montgarnon qui a épousé en 1780 un maçon de Lavaud, Louis Fougère âgé de 26 ans ; Marguerite Menut du Montfrialoux ((1784) avec Joseph Barthonnet, un maçon de 30 ans de Savignat, Anne Marlaud de Samondeix (1788) avec Joseph Debraye, un maçon de Picarot (28 ans), auxquelles il faut ajouter Anne Hiot qui avait épousé Joseph Lacombe (17 ans).

Enfin la très jeune fille de 12 ans et demi était Françoise Teillet de la Chassagne qui en 1773 avait épousé Marien Chirade, un maçon de Fayolle âgé de 22 ans

Comme on l'avait évoqué pour les mariages entre très jeunes gens, on peut se demander, d'une manière générale, à quel âge ces très jeunes filles, pour ne pas dire fillettes, ont-elles eu leur premier enfant.

Pour les 6 filles âgées de 14 ans lors de leur mariage : 2 ont eu leur premier enfant à 16 ans, soit 2 ans après le mariage, 1 à 17 ans, 1 à 18 ans et 1 à 21 ans. 1 est décédée sans enfant à 23 ans.

Pour les 4 filles âgées de 13 ans lors de leur mariage : 1 à 16 ans, soit 3 ans après le mariage, 2 à 17 ans, 1 à 28 ans (15 ans après le mariage).

Aucune n'a eu un enfant avant 16 ans.

Le nombre moyen d'enfants engendrés par ces jeunes mères est assez élevé, presque 6 (5,6), cela va de 3 à 9, ce nombre record étant atteint par Louise

Lauvergnat du Poux (et son époux Pierre Lhotte). Elle avait 16 ans à la naissance de son premier enfant et 39 ans au 9^{ème}. Elle est décédée en 1821 à l'âge de 58 ans.

Le cas qui semble le plus dramatique est celui de la fillette de 12 ans et demi, Françoise Teillet de la Chassagne qui avait épousé Marien Chirade âgé de 22 ans, elle est décédée 4 mois après son mariage, mariée le 9 février 1773, elle est morte le 24 juin de la même année. Elle aurait eu 13 ans le 9 octobre.

Les mariées les plus âgées, de plus de 40 ans, sont 5. Deux se sont mariées avec des hommes plus âgés, mais 3 avec des hommes plus jeunes, et l'une d'entre elles, sensiblement plus jeune. En 1805 Jeanne Menut, 41 ans, de Samondeix épouse un journalier de Châtain du nom de Jean Hervath âgé de 27 ans. L'époux est un ancien fusilier de l'armée impériale, né en Hongrie. L'acte de naissance précise qu'il appartenait à la Compagnie Fekety du Régiment Gallachitsch, et qu'il était natif de Samaguie (en fait Somogy), en Hongrie mais qu'il demeurait à Douleix. Son nom devait être en fait Horvath, nom fréquent en Hongrie. Il avait fait partie de ce million de soldats étrangers que les armées de la Révolution puis de l'Empire ont recrutés dans les pays annexés, soumis ou alliés. Songeons que les bataillons ou régiments étrangers ont représenté la moitié des effectifs de la « Grande Armée ». Beaucoup des survivants, surtout s'ils pouvaient être considérés comme des traîtres dans leur pays d'origine, se sont installés en France et ont parfaitement su s'intégrer à leur pays d'accueil.

Les mois de mariage :

Rappelons que nous avons, dans les périodes précédemment étudiées, utilisé le critère des mois privilégiés par les futurs époux pour convoler en justes noces, afin de confirmer l'importance de la migration des maçons.

Dans l'étude de la natalité, nous avons pu constater que le même procédé appliqué aux mois de naissances s'était avéré pertinent. On distinguait nettement la rupture entre avant 1750 et après, c'est-à-dire avec le début de la migration saisonnière des maçons à Sannat. Le même changement se vérifie-t-il avec les mariages.

Le tableau qui suit indique le nombre de mariages mensuels.

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
1736-1750	11	35	3	1	3	3	4	1	0	0	4	0
	71%											
1751-1805	89	257	28	9	8	15	11	5	6	5	18	2
	76%											

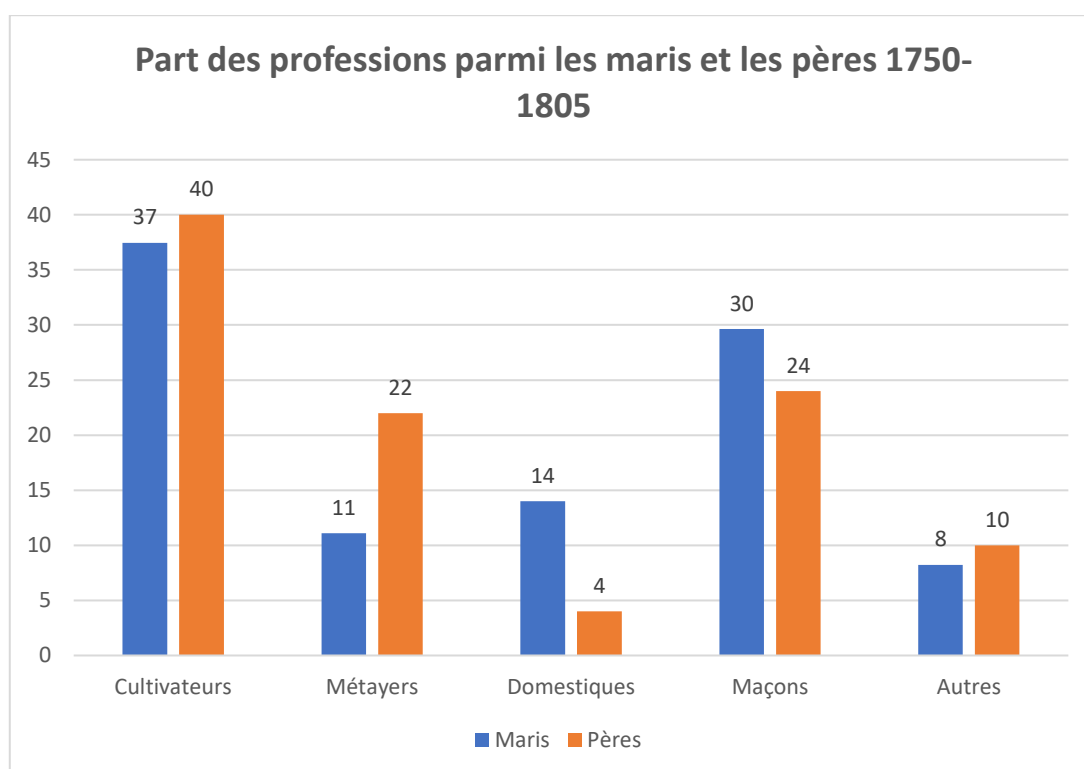
Nous avons distingué la période avant 1750, qui en principe est celle où la migration des maçons n'avait pas encore commencé à Sannat, et celle postérieure à cette date. Nous appuyant sur les travaux d'autres historiens nous avons vu, pour les périodes antérieurement étudiées, mais postérieures à celle-ci, en gros au 19^{ème} siècle, que la part des mariages hivernaux était d'autant plus importante que la migration croissait. Or, sur ce tableau, nous ne constatons aucune différence notable entre avant et après 1750. Si l'on prend les deux mois d'hiver où on est à peu près sûr que tous les migrants étaient revenus au pays, janvier et février, ils représentaient 71% des mariages avant 1750 contre 76% après, c'est-à-dire entre 1751 et 1805 (et 75% pour la période 1806-1850 où la migration était encore plus importante), les écarts ne sont pas très significatifs. Si l'on prend l'ensemble des mois où les maçons sont susceptibles d'être présents (de novembre à mars), on passe entre avant et après 1750 de 82% à 87% (83% entre 1806 et 1850), là encore la différence n'est pas très significative. Faut-il en conclure que la migration n'a pas modifié le calendrier des mariages, et qu'avant, déjà, on privilégiait l'hiver pour festoyer aux noces, car à la campagne on y disposait davantage de temps libre... et les réjouissances nuptiales étaient un moyen agréable de l'occuper...et peut-être même d'y nouer les relations qui déboucheraient, l'hiver suivant, sur de nouveaux mariages. Hypothèse plus romanesque qu'historique, je le confesse ! Pour savoir si ce critère des mois de mariage doit être retenu, il suffit de vérifier comment cela se passait ailleurs. Si l'on en croit l'INSEE qui a étudié la question, la réponse est la suivante « *Se marier en été est une habitude récente. Au milieu du 19^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, les mois de mars et décembre étaient évités pour des raisons religieuses (carême et advent) et l'été en raison des travaux agricoles. Les mariages avaient donc lieu davantage en hiver, notamment en février* ». Il ressort de la constatation que nous venons de faire, confirmée par l'Institut national de la statistique et des études

économiques, que contrairement aux naissances, les mois de mariages ne sont pas un indicateur pertinent pour évaluer la migration des maçons.

Précisons par ailleurs, comme le souligne l'INSEE, que les périodes qui étaient proscrites par l'Eglise pour se marier étaient principalement l'Avent qui correspond à décembre, et le Carême, période de 46 jours qui se déroule en février et mars, et qui peut même commencer à la mi-février. Or le mois de février, bien que le plus court était, et de loin celui où l'on se mariait le plus. Mais si l'on regarde dans le détail, on s'aperçoit qu'entre 1736 et 1805, les deux tiers des mariages de février se sont déroulés les deux premières semaines du mois, donc on respectait malgré tout le Carême. Les autres mois déconseillés étaient Août consacré au culte de la Vierge et novembre à celui des morts.

Les professions des époux :

Concernant les hommes, les professions ne sont indiquées que dans 248 cas, soit pour moins de la moitié des mariés. ($248/628 = 40\%$).



NB : La catégorie des cultivateurs inclut les laboureurs et les propriétaires, celle des métayers inclut les fermiers (2 seulement), celle des domestiques inclut les journaliers (presqu'aussi nombreux qu'eux), et celle des maçons les tailleurs de pierre (1 seul).

Le graphique de la page précédente montre la répartition par groupes de professions sur la période 1736-1805.

La profession des maris n'est donnée qu'à un seul moment de leur vie, le jour de leur mariage, contrairement à celle des pères qui l'est autant de fois qu'ils ont eu d'enfants. Dans une société traditionnelle autre que creusoise, non touchée par le phénomène de la migration saisonnière, les hommes changeaient peu de profession au cours de leur vie. Par contre chez nous les maçons, dans leur grande majorité, perturbent la statistique par leurs changements de profession au cours de leur vie. Ils sont pour la plupart maçons par alternance, souvent dans la première partie de leur vie active, et pas obligatoirement tous les ans. Beaucoup de pères apparaissent donc sous deux métiers, (et même parfois trois), l'autre étant la plupart du temps un métier de la terre. La statistique des professions des pères, qui prend en compte une certaine durée de la vie d'une personne, est donc plus proche de la vérité que celle des maris, qui ne prend en compte qu'un bref instant de la vie de ces mêmes personnes. Cela explique les différences entre les deux statistiques, celle des pères et celle des maris. Mais globalement elles sont assez similaires, et montrent que dès la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle la migration était déjà un phénomène important, même si sa naissance a été assez tardive.

Nous avons cité les noms des deux premiers maçons parmi les pères, c'était en 1748, ils s'appelaient Michel Bourdier et François Coulaud, tous les deux de la paroisse de Fayolle. Par contre le premier mari est issu de la paroisse de Sannat, il était de Chaud, il s'appelait Jean Lauvergnat et avait épousé en 1750 une jeune femme de la Montagne, Gilberte Bardet.

L'évolution de la part des maçons parmi les maris dans la période 1736-1805 a suivi la même évolution que chez les pères, mais elle est encore plus marquée. C'est-à-dire qu'on a assisté à une forte augmentation jusqu'à la Révolution de 1789 et à une baisse encore plus forte à partir de la Révolution et sous l'Empire. La jeunesse des maris par rapport aux pères l'explique. A la naissance du mouvement migratoire, les hommes les plus jeunes ont été les plus enclins à imiter ceux des paroisses voisines déjà migrantes, et donc à partir sur les chantiers lointains. Malheureusement ces jeunes hommes sont évidemment les plus touchés par les guerres incessantes qui meurtrissent la France entre 1792 et 1815. L'appel sous les drapeaux, le mariage prématuré

pour tenter d'éviter la mobilisation⁵, les blessures et autres séquelles de la guerre, tout cela réduit le nombre d'hommes maçons au moment de leur mariage.

La profession des épouses n'est mentionnée que dans 72 cas. Dans un tiers des cas, la profession indiquée est en fait celle du père (propriétaire, cultivateur, laboureur, métayer ; les autres sont servantes (38), domestiques ou journalières (6), tisserandes (2), une est gouvernante au château de la Ville du Bois. On sait peu de choses d'elle. C'était en 1773, elle avait 24 ans et s'appelait Marie-Louise Lanarix. Le nom de gouvernante peut être attribué à deux fonctions, la gouvernance de la domesticité du château ou celle des enfants des maîtres. Dans un cas elle est la domestique en chef, dans l'autre une préceptrice. Peut-être était-elle les deux à la fois. On ne sait pas, mais c'est la seule fois où cette profession apparaît dans notre état-civil dans le dépouillement effectué jusqu'à présent.

Dans un excellent blog, un auteur présente ce qu'étaient les noces autrefois dans les différentes régions de France. Deux régions, me semble-t-il, nous intéressent en particulier, le Limousin, bien sûr, et le Berry, très proche (auquel appartenait le pays de Boussac), et dont les traditions sont particulièrement bien connues grâce à Georges Sand. J'ai emprunté à cet auteur les images qui illustrent ce paragraphe et je reproduis ci-dessous les textes concernant nos deux régions. Je n'oublie pas bien sûr de le remercier vivement.

L'article s'appelle : [« Amours et mariages en France d'autrefois »](#)

°LIMOUSIN°

-Faire sa cour : « *Vive Limoges Et ses beaux cavaliers L'amour y loge Sous ses grands châtaigniers...* » Les chansons font la part belle à l'amour en Limousin. La terre est pourtant rude, terres de migrations pour les jeunes gens qui laissent au pays les jeunes filles dès le printemps. Le 1^{er} mai, les jeunes gens placent un *mai* (bouquet

⁵ Le calcul du pourcentage de jeunes mariés de moins de 20 ans fait apparaître une nette différence entre les périodes 1736-1793 et 1794-1805. Ils formaient 16% des mariés avant 1794, 31% à partir de 1794. Pourquoi le choix de cette date, 1794 ? C'est la première année où s'applique pleinement la « Levée en masse » décrétée en 1793 qui appelait à la mobilisation générale les jeunes hommes de 18 à 25 ans. Levée en masse remplacée en 1798 par la loi Jourdan qui rendait obligatoire la conscription pour les jeunes hommes de 20 à 25 ans.

d'aubépine) à la porte de la jeune fille qu'ils recherchent en mariage. C'est aux veillées que s'ébauchent les idylles. Auparavant, on avait recours aux philtres pour se faire aimer : à Rancon, le danseur pouvait placer dans le sabot de sa cavalière et à son insu (et vice-versa) une tige d'herbe dite du Saint-Sacrement. Dès lors, les deux jeunes gens ne pouvaient plus se quitter. A Pageas, le moyen de trouver un mari consiste à passer la tête par un trou ou plutôt une sorte de niche pratiquée dans l'église à gauche en entrant. Pendant la belle saison, les maçons de la Creuse s'engagent dans le bâtiment à Paris. L'écrivain *Martin Nadaud* a raconté dans ses Souvenirs, les pérégrinations de ces migrations. Comme les femmes de la côte espèrent le retour des marins, elles attendent leurs galants qui chantent en chemin la **Chanson des maçons de la Creuse**.

-La demande en mariage : « *Pour faire un bon mariage, cherche dans ton voisinage* ». Le mariage est l'occasion d'assortir des biens ; certes les sentiments ne sont pas oubliés, mais que les jeunes gens se connaissent et s'estiment ou qu'ils aient été présentés par un intermédiaire le « *menadour* », il est temps pour les pères de se rencontrer. Les accords réglés, on passe chez le notaire et on fait sonner les bans. Le soir des accords on procède à la cérémonie de la *Centurada*. Devant les assistants rangés, le père, à défaut le frère aîné, passe tenant la fille à la main et la leur présente en effectuant une sorte de ronde appelée *Passada*, dont le rythme est marqué par un instrument et que les invités accompagnent en chantant. Puis le maître ceint de rubans la taille de son enfant et on danse, on chante et on verse à boire à tout le monde. ***La veille du grand jour*** : après avoir assisté au repas du soir, la mariée est « retirée » dans une chambre écartée où ne doivent pénétrer que sa mère, sœurs ou marraine ; la couturière et plus récemment la coiffeuse n'y sont admises que le lendemain matin. Quant au marié, il couche chez lui ou chez des voisins. C'est le lendemain que, accompagné de son père, il ira quérir la mariée.

-Le jour des noces : Entre l'église et le lieu du repas, on arrête le cortège de la noce et on fait boire en chemin une soupe de vin chaud ou de lait aux mariés, gage de fécondité. A l'église, la cérémonie se célèbre selon la liturgie habituelle, avec quelquefois la coutume de la bénédiction du treizain. Au lieu du repas, les tables sont placées en fer

à cheval. Les noces comprennent trois repas : la collation du matin, du midi et le repas du soir (pâtés de viande, vol-au-vent, tartes, flognardes...) Il se déroule de 17h à 23h et il s'avère bien arrosé. **Danses endiablées** : vers 23h le bal démarre, « *La bourrée, c'est la danse par excellence du Limousin et de tout le Massif Central ; elle se danse à deux temps, au son de la chabrette, de la vielle et du violon ; les danseurs, hommes et femmes se cherchent, s'évitent, s'agacent, se boudent, s'appellent et se fuient. L'homme, hardi, décidé, fier de sa force, frappe des pieds et des mains ; la femme, tour à tour audacieuse et timide, appelle son cavalier, se fait coquette en déployant une ruse calculée et un tendre artifice. L'homme la poursuit pour lui prendre un baiser. Vers trois-quatre heure du matin, c'est l'heure de la rôtie, les jeunes de la noce retrouvent les mariés et leur font boire une mixture : bouillon de poule, vin sucré... Histoire d'assurer le succès de la nuit de noce... »*

°BERRY°

-Faire sa cour : Pratiques rituelles, procédés de divination matrimoniale peuplent l'univers des jeunes Berrichons en quête de conjoint. Certaines jettent des épingles dans l'eau de fontaines, et voient apparaître le visage de leur fiancé. D'autres étalent du marc de café dans une assiette : si elles doivent se marier dans l'année, les contours du visage du futur apparaît le lendemain. Le terme « *inclineux* » désigne celui qui courtise une belle. Ceux qui fréquentent ou font leur cour *vont en blonde*, blonde étant synonyme de belle. On dit, « *il va voir sa blonde* » pour courtiser, ou « *aller en blonde* » pour aller faire l'amour... En Berry, une multitude de chansons d'amour évoquent le thème de l'amour.

-La demande en mariage : Les amoureux du Berry se devaient d'être patients. « *Amener le père à marier sa fille, ou à vendre sa vigne, comme disait les plaisants du village, n'est pas l'affaire d'un instant* ». La demande prononcée, les accordailles (fiançailles) suivent et les détails du mariage peuvent être mis au point. La veille du mariage, la cérémonie des *livrées* se déroule chez la jeune fille. Selon un rite codifié et bien connu pour les environs de La Châtre, on lui offre des cadeaux appelés livrées. En 1846, Georges Sand décrit avec maints

détails ethnographiques ces coutumes nuptiales (...) « Au son de la cornemuse commence le bal qui s'éternise...Mais dans les noces », écrit Georges Sand, « il y a de rigueur trois nuits blanches, qu'on ne regrette point » ...

-Le jour des noces : Un repas très copieux dure toute la nuit dans une grange ou bergerie. « La noce s'est faite dans nos remises, on mangeait dans l'une, on dansait dans l'autre c'était un luxe que vous pouvez imaginer, trois bouts de chandelle pour illumination, force piquette pour rafraîchissement, orchestre composé d'une vielle et d'une cornemuse la plus criarde, par conséquent la plus goûtée du pays. » (G. Sand, 1827) « Le rituel du chou », Georges Sand le décrit dans **Les noces de campagne (1846)** : « Alors on apporte la corbeille, et le couple païen y plante le chou avec toutes sortes de soins et précautions. On l'entoure de terre fraîche, on le soutient avec des baguettes, des branches de thym, de sauge et de laurier tout autour ; on chamarre le tout de rubans et de banderoles ; on recharge le trophée sur une civière avec le païen, qui doit le maintenir en équilibre et le préserver de l'accident, et enfin on sort du jardin en bon ordre et au pas de marche (...). Arrivé dans la cour du marié, le chou est enlevé et porté au plus haut de la maison ou de la grange. S'il est une cheminée, un pignon, un pigeonnier plus élevé que les autres faites, il faut, à tout risque porter ce fardeau au point culminant de l'habitation. Le païen l'accompagne jusque-là, le fixe, l'arrose d'un grand broc de vin, tandis qu'une salve de coups de pistolets et de contorsions joyeuses païennes signalent son inauguration. »

Le païen est le faux mari, héros de la scène burlesque du chou, la païenne est sa fausse épouse. Le détail de toute cette incroyable comédie qui se jouait dans les noces berrichonnes, est racontée par Georges Sand. Vous le trouverez en suivant le lien ci-dessous.

[https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Berry_\(Sand\)/1](https://fr.wikisource.org/wiki/Le_Berry_(Sand)/1)

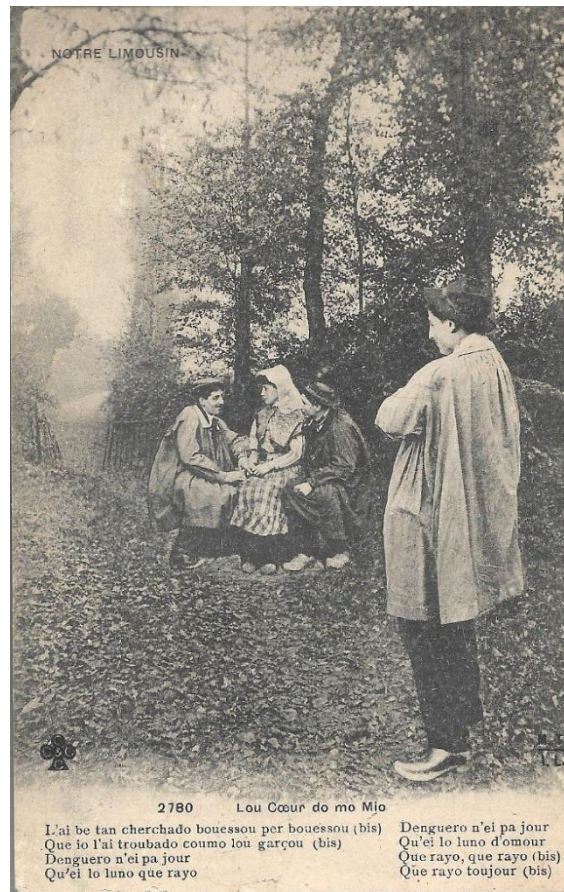
Parmi ces traditions populaires liées au mariage, on peut également citer le charivari. Attestée depuis la fin du Moyen-Age, pratiquée dans toutes les régions française, cette manifestation était à la fois festive et revendicative tout en empruntant à la farce comique.

Voici comment le définit Wikipédia :

Il se tient généralement à l'occasion d'un mariage jugé mal assorti (c'est notamment le cas des charivaris organisés lors du mariage d'un homme âgé avec une jeune femme) ou d'un remariage (notamment quand un veuf ou une veuve se remariant trop vite après le décès de leur premier conjoint : il s'agit alors d'un rite funéraire dans lequel le bruit est le seul moyen d'expression du défunt). Le charivari pouvait durer très longtemps, tant que les personnes mises en cause n'acceptaient pas de verser une sorte de rançon, comme au minimum offrir à boire aux participants, et souvent de « courir l'âne » : les conjoints devaient enfourcher un âne, la femme dans le bon sens, l'homme à l'envers, tourné vers le derrière et tenant en main la queue de l'animal, au milieu de la foule qui les conspuait. Ces rituels effectués, le calme revenait. Si les personnes incriminées refusaient de « courir l'âne », ils étaient remplacés par des comparses qui jouaient leur rôle, mais en ce cas c'est leur position au sein de la communauté qui était gravement compromise. Les autorités interdisaient la pratique du charivari qui troublait l'ordre public.

Les charivaris traditionnels, essentiellement villageois, disparaîtront progressivement au 19^{ème} siècle et seront remplacés, épisodiquement, par des manifestations plus urbaines. Dans les charivaris on faisait beaucoup de bruit avec des chaudrons, des casseroles ou des poêles. Dès la Monarchie de Juillet (1830-1848) les opposants au régime, républicains, contournent l'interdiction de manifester en transposant cette coutume rurale dans les villes à des fins politiques. Ils en retiennent surtout le caractère bruyant et festif avec des concerts de casseroles. On appellera ça des casserolades...Les dernières eurent lieu en France récemment, en 2023, à l'occasion de la réforme des retraites.

Page suivante : Anciennes cartes postales transmises par une amie sur le thème d'une chanson traditionnelle limousine et auvergnate « Le cœur de ma mie ». Traduction de Denis Nicolas qui précise qu'il s'agit d'une bourrée à 3 temps.



*1-Le cœur de ma mie a tant de peine
 Quand je vais la voir je la soulage un peu
 Refrain : Encore il ne fait pas jour
 C'est la Lune d'amour qui brille...*

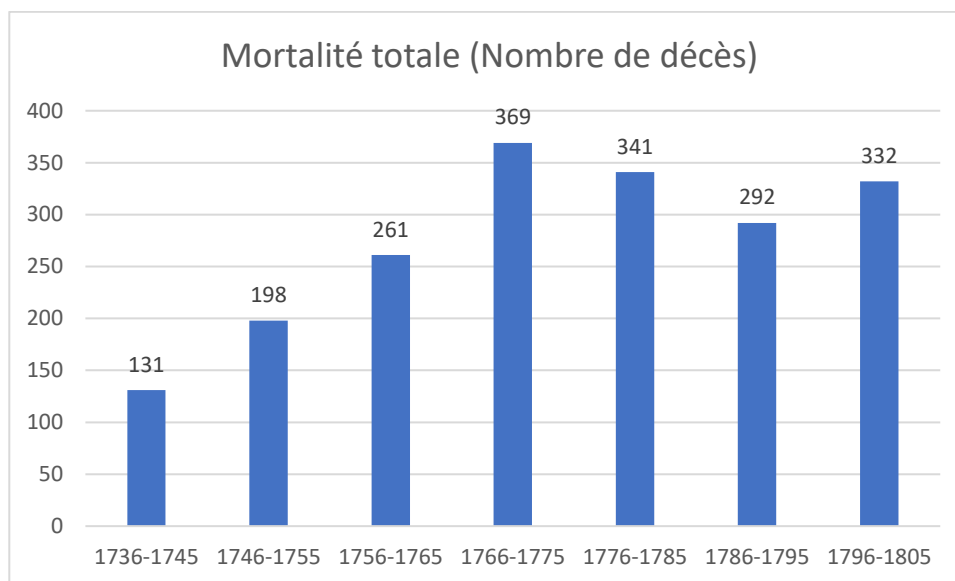
*2-Je l'ai tant cherchée, buisson après
 buisson
 Que je l'ai trouvée, comme les garçons
 Refrain*

*3-Elle s'en est allée, l'ingrate butée
 Je ne peux vivre, ils sont ???
 Refrain*

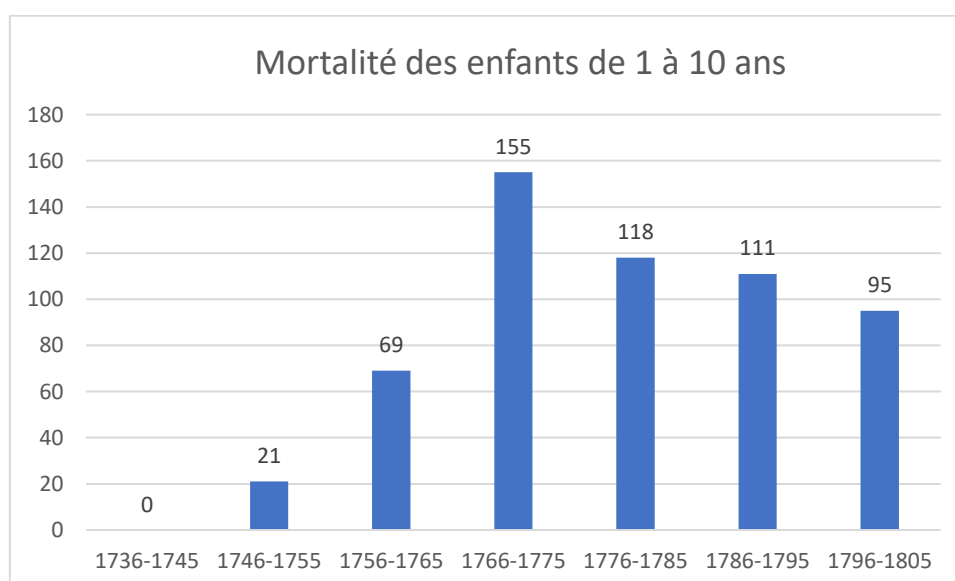
Les décès

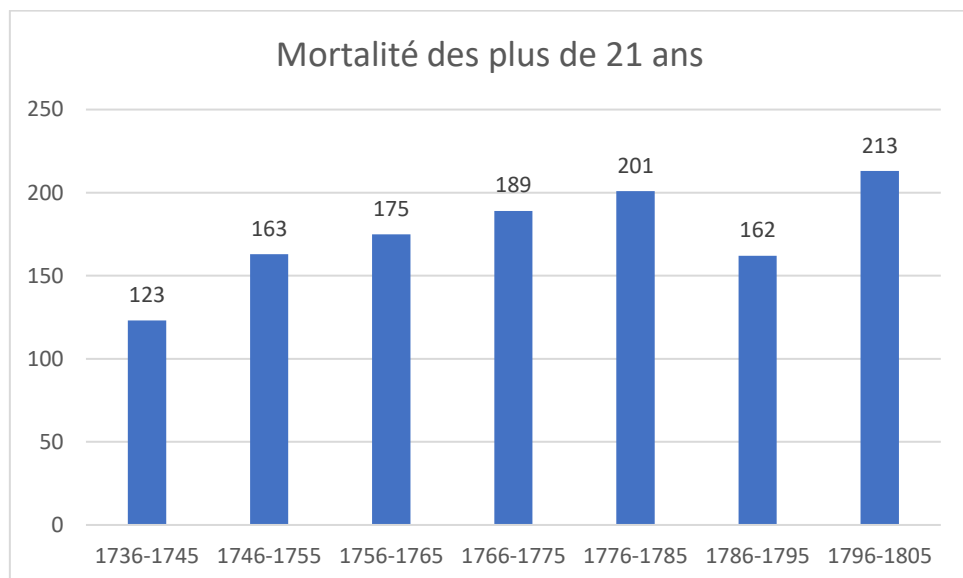
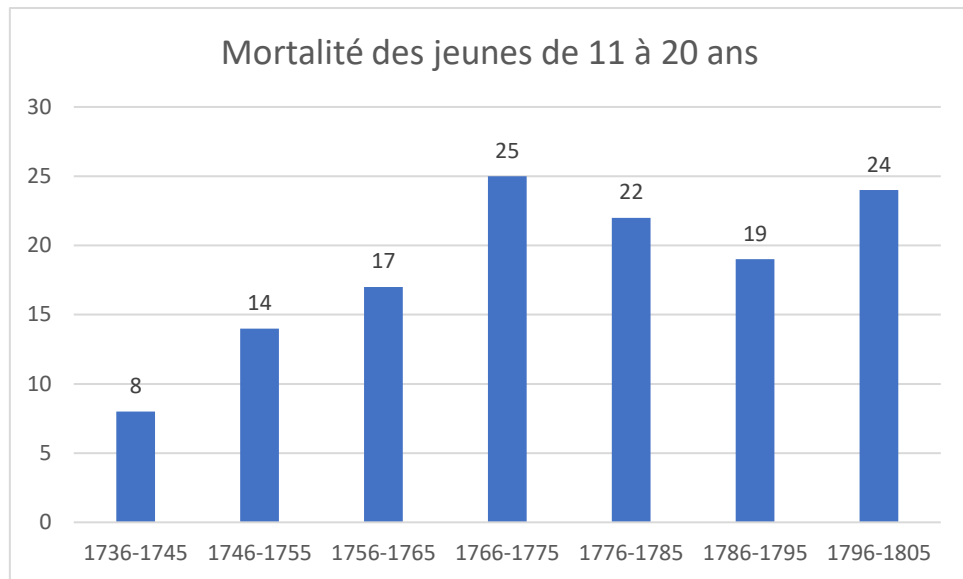
L'évolution en nombre. L'évolution de la mortalité.

Comme pour la natalité et la nuptialité, contrairement aux époques précédemment étudiées, on ne peut pas fonder l'analyse sur des taux qui supposent de connaître le nombre total d'habitants. On peut cependant essayer de constater des évolutions et de tenter de les analyser.



Le tableau ci-dessus fait apparaître une très forte augmentation de la mortalité générale entre 1736 et 1766, (presqu'un triplement du nombre de décès). Certes la population a dû augmenter, mais légèrement. Ce ne peut pas être l'explication. Pour mieux comprendre, il faut étudier la mortalité à des âges particuliers de la vie (en nombre de décès).





Regardons d'abord ce dernier graphique. La mortalité des adultes et des vieux, c'est-à-dire des plus de 21 ans, entre 1746 et 1785, augmente légèrement à chaque décennie. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'habitants. La population sannatoise augmentait naturellement parce que le nombre annuel de décès était légèrement inférieur au nombre annuel de naissances.

Pour le moment ce qui saute aux yeux c'est la faiblesse de la mortalité chez les enfants de 10 ans et moins, et dans une moindre mesure chez ceux de 11 à 20 ans (voir les deux graphiques qui précèdent celui-ci). Elle est même nulle chez les jeunes enfants entre 1736 et 1745. La chose est évidemment impossible, surtout à cette époque où l'on sait qu'elle était au contraire très importante. Par exemple dans la décennie 1766-1775, sur les 369 personnes

qui sont décédées dans l'ensemble formé par Sannat, Fayolle et St-Pardoux, 42% des morts avaient entre 0 et 10 ans et 7% entre 11 et 20 ans. Autrement dit, la moitié des morts étaient des enfants et des jeunes gens de moins de 20 ans !

C'est justement parce qu'ils mourraient en très grand nombre que pendant longtemps on n'a pas inscrit les enfants décédés sur les registres paroissiaux. La mort des enfants était presque une banalité tant on y était habitués.

Toutefois on constate sur ces graphiques qu'une évolution se produit au cours de la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle. Progressivement les curés enregistrent la mortalité des enfants. Cela tient-il à la personnalité des curés qui deviennent plus consciencieux, à des consignes données, ou à une évolution des mentalités. J'ai essayé de voir ce que cela donnait par décennies et par âge. Je ne vous livre pas le tableau, mais ce qu'il fait apparaître c'est qu'un premier tournant se produit dans les années 1760 pour les enfants un peu plus âgés (de 3 à 10 ans), peut-être sous l'impulsion du vicaire Courtignon qui prend ses fonctions en 1764 à Sannat et à Fayolle et des curés Duchier et Hervet à St-Pardoux (arrivés respectivement en 1760 et 1766). Ce premier tournant est suivi dans la décennie 1770-1780, par un deuxième, l'enregistrement des décès des très jeunes enfants (1 et 2 ans), sous l'impulsion cette fois du curé Rousseau qui entre en fonctions à Sannat en 1769, pour peu de temps (il décédera en 1772), mais son travail sera poursuivi par ses successeurs, le vicaire Chantelot en 1771 et le curé Mazetier en en 1772. A partir de ce moment-là, qui nous mène presque à l'avènement au trône de Louis XVI en 1774, on peut considérer que tous les décès sont enregistrés et qu'à St-Pardoux avec le curé Brunet qui arrive en 1777, ou à Sannat et Fayolle, avec les vicaires Bourdier, Souchard et Jouanique qui seront les derniers vicaires d'Ancien Régime, l'état-civil est correctement et complètement tenu.

Les changements de curés ne sont certainement pas la seule raison de cette évolution. Les causes sont nécessairement plus profondes. J'ai posé la question à Chat GPT, sa réponse est très intéressante.

Voici la question :

Concernant le non enregistrement des décès d'enfants dans les registres paroissiaux, j'ai constaté que les changements de curés pouvaient avoir une importance, mais sans doute cela tenait-il aussi à un changement des mentalités. L'enregistrement des décès des plus grands (entre 3 et 10 ans) augmente très sensiblement dans les années 1760 et ceux des plus petits (1 et 2 ans) seulement

dans la décennie suivante. Comme si la prise de conscience avait été progressive. Ma question est donc, "Pourquoi attachait-on si peu d'importance à la mort d'un enfant avant ce moment de bascule, et pourquoi cela a-t-il changé ? Les raisons sont-elles politiques, religieuses, sociales ou sentimentales ?"

Et voici des extraits de la réponse

Votre observation est très intéressante, et elle correspond à un phénomène bien connu des historiens de la famille et des sensibilités : au XVIII^e siècle, on voit progressivement changer la manière dont les sociétés européennes considèrent l'enfant. Ce changement n'est ni brutal ni dû à une seule cause ; il mêle religion, administration, médecine, évolution des sentiments familiaux et transformation des mentalités.

Ce que vous observez dans vos registres — d'abord une meilleure prise en compte des enfants « déjà socialisés » (3-10 ans), puis plus tard des tout-petits — cadre assez bien avec cette évolution progressive.

Avant le XVIII^e siècle, plusieurs raisons expliquent pourquoi la mort des jeunes enfants était souvent peu enregistrée ou peu valorisée.

D'abord, la mortalité infantile était énorme. Dans certaines régions, un quart ou un tiers des enfants mouraient avant un an. Cette fréquence banalisait en partie le phénomène. Non pas que les parents n'aimaient pas leurs enfants, mais ils vivaient dans un univers où la survie d'un nourrisson était incertaine jusqu'à plusieurs années. Beaucoup d'historiens parlent d'un « attachement prudent » : on s'investissait affectivement, mais avec une certaine retenue tant que l'enfant n'avait pas franchi les premières années dangereuses.

Ensuite, il existait une hiérarchie implicite des âges. Le nourrisson était souvent perçu comme un être « inachevé », encore fragile socialement et spirituellement. Ce qui comptait surtout pour l'Église, c'était le baptême. Un enfant baptisé avait une âme sauvée ; l'essentiel était là. Après cela, surtout s'il mourait très vite, le décès pouvait paraître moins important à noter avec précision que celui d'un adulte ou d'un enfant déjà intégré à la communauté.

C'est probablement pour cela que vous voyez d'abord augmenter les enregistrements des 3-10 ans. À cet âge, l'enfant :

- *parlait,*
- *participait à la vie familiale,*
- *aidait parfois déjà aux travaux,*
- *avait une personnalité reconnue,*
- *était intégré à la paroisse.*

Sa mort avait donc un poids social plus visible.

Il faut aussi tenir compte des pratiques des curés. Sous l'Ancien Régime, les registres ne sont pas tenus partout avec la même rigueur. Certains prêtres notent scrupuleusement tous les décès ; d'autres négligent les nourrissons morts très tôt, surtout en période de surcharge (épidémies, crises frumentaires, hiver difficile). Le changement de curé peut donc révéler :

- *un changement administratif,*
- *mais aussi un changement culturel.*

Au XVIII^e siècle justement, plusieurs évolutions profondes apparaissent.

La première est religieuse et pastorale. L'Église catholique, surtout après la Réforme catholique et le Concile de Trente, insiste davantage sur l'encadrement des fidèles et la qualité des registres. Au XVIII^e siècle, les évêques multiplient les visites pastorales et rappellent aux curés leurs obligations de tenue des actes. Peu à peu, les enfants morts jeunes entrent davantage dans cette logique de comptabilité des âmes.

La deuxième évolution est administrative et politique. Les États commencent à s'intéresser à la population comme richesse nationale. Sous Jean-Baptiste Colbert déjà, puis plus encore au XVIII^e siècle, la population devient un enjeu économique et militaire. Un enfant vivant représente un futur travailleur, contribuable ou soldat. Cela favorise progressivement une attention accrue à la natalité et à la mortalité.

Mais la transformation la plus profonde est probablement culturelle et sentimentale.

*Au XVIII^e siècle se développe une nouvelle sensibilité envers l'enfance. Des penseurs comme Jean-Jacques Rousseau jouent un rôle important. Dans *Émile ou De l'éducation* (1762), Rousseau valorise l'enfant comme être à part entière, avec une innocence et une valeur propres. Cette vision ne transforme pas immédiatement les campagnes, mais elle diffuse progressivement dans les élites, puis dans la société.*

En parallèle :

- *les médecins commencent à s'intéresser davantage à la survie des nourrissons ;*
- *on critique plus les nourrices lointaines ;*
- *on encourage l'allaitement maternel ;*
- *les pratiques éducatives changent lentement.*

L'enfant devient moins seulement un héritier ou une force de travail potentielle, et davantage un individu affectivement central dans la famille.

Votre constat chronologique est donc très cohérent :

- *vers 1760, on commence à mieux reconnaître les enfants déjà « visibles socialement » ;*
- *dans les décennies suivantes, cette attention descend progressivement vers les tout-petits.*

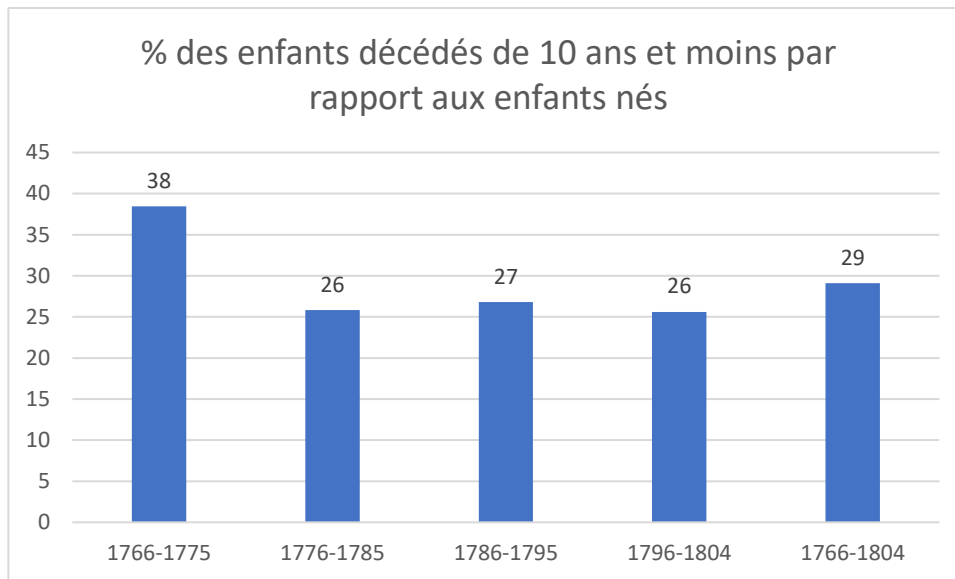
C'est précisément ce que plusieurs historiens des mentalités ont décrit comme une lente « découverte de l'enfance ».

Il faut rester prudent avec une idée ancienne, popularisée par Philippe Ariès, selon laquelle les parents d'autrefois auraient été indifférents à leurs enfants. Les recherches plus récentes montrent plutôt que l'affection existait bel et bien, mais qu'elle s'exprimait différemment dans un monde marqué par la mort fréquente. Les registres paroissiaux reflètent autant des pratiques administratives et religieuses que des sentiments réels.

La réponse me paraît complète et très pertinente. Il n'y a rien à ajouter. J'avais posé auparavant une question beaucoup plus vague, la réponse n'avait pas été d'un grand intérêt. Par contre en posant une question plus précise, et surtout en fournissant des éléments, j'ai obtenu une excellente réponse. Ce n'est pas la première fois que je fais ce constat. Autrement dit, il me semble, mais je ne l'utilise que très peu pour ne pas en devenir l'esclave, que l'intelligence artificielle, pour le moment, est un excellent outil, à condition de lui poser des questions documentées, et assez précises...mais elle ne cessera de s'améliorer. Qu'en sera-t-il demain ?

Quittons Chat GPT et revenons à la mortalité par âge, en se limitant aux décennies où l'enregistrement semble complet, c'est-à-dire à partir des années 1770.

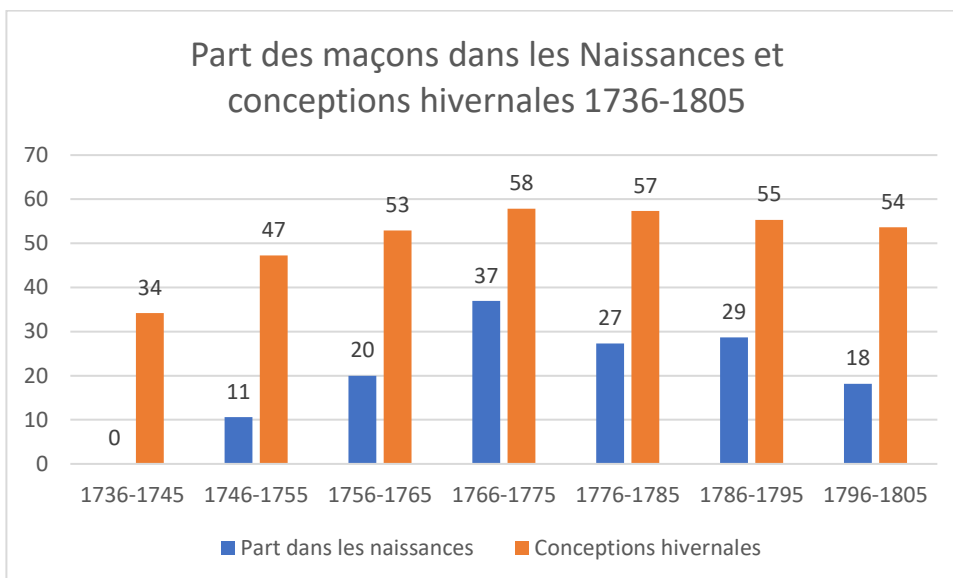
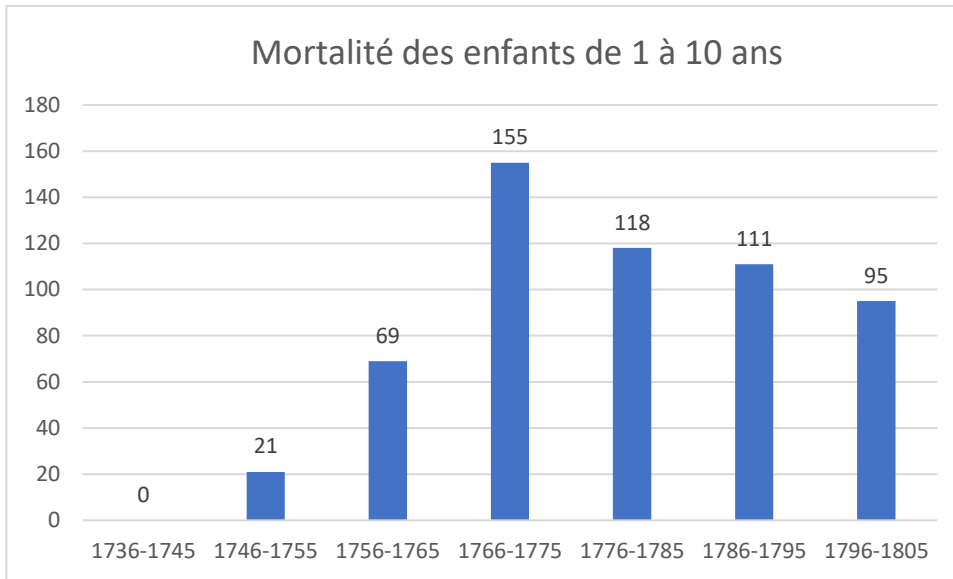
Pour avoir une idée de la part des enfants décédés par rapport au total des enfants nés, on peut le faire par décennies. Le calcul est légèrement biaisé parce que les enfants décédés dans une décennie ne sont pas obligatoirement nés dans cette décennie, ils peuvent être nés dans la précédente, mais cela ne modifie pas fondamentalement les choses (un peu tout de même, voir plus loin). Ça les modifie d'autant moins quand la mort survient dans les toutes premières années de la vie, ce qui était très majoritairement le cas (par exemple dans la décennie 1766-1775, 80% des enfants décédés de 10 ans et moins étaient en fait âgés de 5 ans et moins. Cela donne le tableau suivant :



La colonne de droite donne la moyenne pour l'ensemble de la période 1766-1805. 29% des enfants nés décédaient avant l'âge de 11 ans, c'est-à-dire 3 sur 10, ou 1 dans une famille de 3 à 4 enfants, ou 2 dans une famille de 6 ou 7 enfants...ce qui était souvent la norme. On constate une forte amélioration dans les années 1770 et 1780 puis une stagnation ensuite...peut-être en trompe l'œil car les naissances baissant régulièrement dans les 3 dernières décennies (environ 40 naissances en moins chaque décennie), la mortalité de la décennie suivante inclut des enfants (plus nombreux) nés dans la décennie précédente, ce qui surévalue la proportion des enfants morts. Cette apparente stabilité cache donc en réalité une baisse de la mortalité des enfants, qui elle-même provoque la baisse de la natalité. Les couples peuvent se permettre d'engendrer un peu moins d'enfants si davantage survivent. C'est le réflexe naturel et universel qui a engendré ce que l'on appelle la transition démographique.

Nous avons eu l'occasion de voir (pages 27-28) que la baisse de la mortalité commencée à la fin du 18^{ème} siècle concernait surtout les enfants. On l'avait imputée à un progrès assez général en France apparu à ce moment-là, et qui s'amplifiera au siècle suivant. Au siècle suivant justement, au 19^{ème} siècle, nous avons vu qu'en terme de mortalité des enfants, Sannat était en avance sur la plupart des autres régions françaises. Nous avons démontré que ce progrès sanitaire était parallèle à l'essor de la migration des maçons. Cela se vérifie-t-il également à la fin du 18^{ème} siècle.

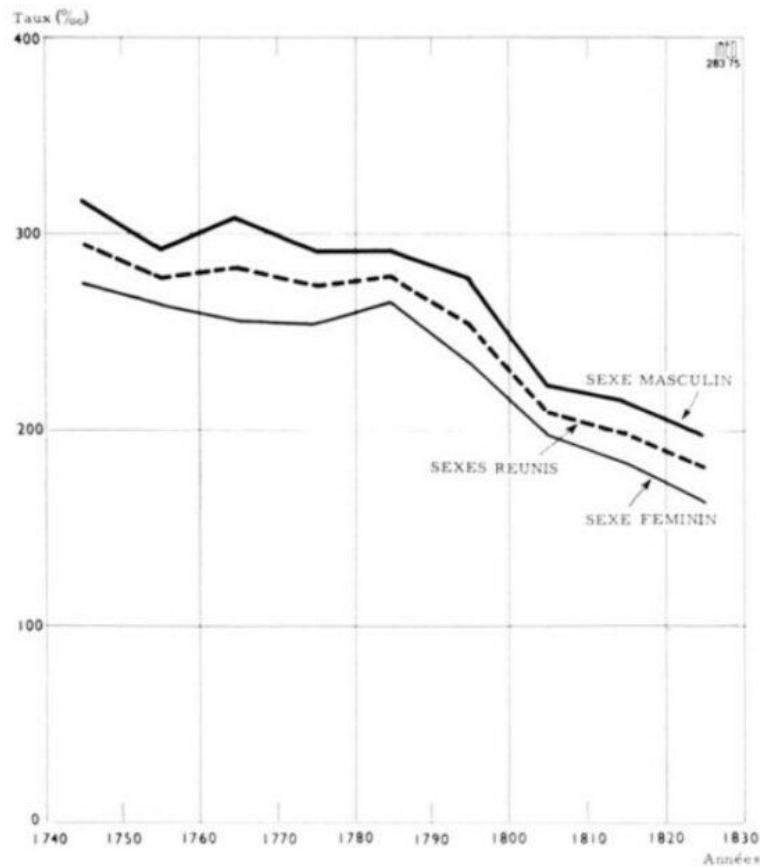
Comparons ces 2 graphiques, situé page 27 pour le 1^{er} et extrait du SHP précédent pour le 2^{ème}.



1^{er} graphique : Mortalité des enfants : On constate une forte hausse jusqu'en 1766-1775, mais qui ne veut rien dire. Elle traduit simplement le fait que progressivement tous les décès d'enfants sont consignés dans les registres. Puis baisse continue et importante ensuite de cette mortalité.

2^{ème} graphique : Évolution de la part des maçons dans la population sannatoise : Le phénomène migratoire décolle vers 1750 et prend progressivement de l'ampleur. Certes il reflue un peu dans la 2^{ème} partie du graphique, notamment à cause des troubles et des guerres de la Révolution et de l'Empire, mais il est installé, conséquent et il marque forcément les mentalités, notamment en apportant une ouverture culturelle sur le monde et en permettant l'importation de pratiques nouvelles, notamment en terme d'alimentation et d'hygiène, dont les jeunes enfants sont les principaux bénéficiaires.

La comparaison avec la France en général est assez parlante.



Graphique 1. — Taux de mortalité infantile selon le sexe, par décennie.

Ce graphique de l'INED (Institut national des Etudes démographiques) montre l'évolution du taux de mortalité infantile de 1740 à 1830. Pour l'ensemble des enfants, il faut prendre en compte la courbe en pointillés. La mortalité infantile proprement dite concerne les enfants de moins d'un an. Je n'ai pas cette fois utilisé ce critère, contrairement aux fois précédentes, parce que les registres paroissiaux sont trop imprécis. On ne peut pas savoir si l'enfant décédé est encore dans sa 1^{ère} année ou s'il est déjà entré dans sa 2^{ème}. Mais les évolutions des moins de 1 an et des 10 ans et moins sont du même ordre de grandeur, d'autant plus que les très jeunes enfants constituent la grande majorité des enfants décédés, nous l'avons vu.

Pour la France la baisse de la mortalité des enfants s'amorce véritablement en 1785. De cette date à 1805 (terme de notre étude présente), on passe approximativement de 280‰ (pour mille) à 210, soit une baisse de 25%. A Sannat la baisse commence légèrement plus tôt, et elle est de 39% (on passe de 155 décès à 95). On peut en conclure que déjà dès le dernier quart du 18^{ème} siècle, soit assez peu de temps après son démarrage, la migration a déjà apporté une conséquence positive chez nous.

Les années de grande mortalité :

Sur les 70 années que recouvrent notre période le nombre de décès constaté est de 1922, ce qui donne une moyenne annuelle de 27, 5 décès par an. Si l'on tient compte du fait que c'est seulement à partir de 1770 que les décès sont correctement enregistrés, il faut distinguer les deux périodes. Cela donne 22 décès pour la première moitié de notre période et 34 pour la deuxième. Les années de grande mortalité correspondent généralement à des vagues d'épidémies. Les dernières grandes famines, qui elles aussi provoquaient une forte hausse de la mortalité, ont sévi sous le règne de Louis XIV, par la combinaison de mauvaises récoltes, d'hivers rigoureux, et des guerres incessantes menées par le roi, qui ont ruiné le royaume. Ce furent les famines de 1693-1694 et de 1709-1710. Le 18^{ème} siècle a encore connu des épisodes de pénuries alimentaires, mais de moindre ampleur, on parle alors de « disette ». Ce fut encore le cas en 1788-1789. La rareté et la cherté du pain et de la farine furent un des moteurs de la Révolution populaire.

Par contre, les épidémies, elles, n'ont pas disparu...et renaissent sans cesse, même à notre époque. Toutefois, au 18^{ème} siècle en France, elles sont de moindre ampleur qu'auparavant. L'amélioration de l'hygiène, surtout en ville, là où les risques de contamination étaient les plus grands, et la pratique de l'isolement des malades ou des « cas contact » participèrent à cette légère amélioration. Les marins étant souvent les vecteurs des maladies, on créa dès la fin du Moyen-âge en Italie, dans les ports, des établissements où les marins malades étaient mis en quarantaine afin de ne pas contaminer la population. On appelait ces établissements des lazarets. Leur nombre se multiplia au 17^{ème} et 18^{ème} siècle, et ils furent un moyen relativement efficace d'enrayer ou de limiter les épidémies jusqu'au 19^{ème} siècle. On en construisit d'abord dans les ports méditerranéens, puis sur la côte atlantique.

La peste, qui fut la grande terreur du Moyen-âge toucha la France pour la dernière fois en 1720-1722 avec la peste de Marseille qui fit environ 100.000 morts en Provence. Mais les fléaux épidémiques au 18^{ème} siècle sont surtout représentés par :

La variole, qui touche principalement les enfants, contre laquelle on s'efforça de lutter avec l'ancêtre de la vaccination appelé « la variolisation ». La méthode consistait à inoculer le virus de la variole, prélevé sur une pustule d'un malade à un individu sain. Le risque qu'il développe complètement la maladie peut sembler important ; dans les faits il ne s'avéra pas nul, mais limité. Le procédé avait été inventé en Chine, puis il fut repris par les Anglais dès le 17^{ème} siècle. Il fut introduit en France au 18^{ème} siècle, avec réticence toutefois. L'Anglais Edward Jenner condamna le procédé en 1796 avec une

invention révolutionnaire, celle de l'inoculation d'un virus d'une maladie proche de la variole, mais moins dangereuse pour l'homme, la vaccine, qui touchait les vaches. C'est l'origine du nom et le début de la vaccination moderne. La vaccination avec des vaccins inactivés apparaîtra à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}. La variole qui se produisit par vagues d'intensité variable toucha la France surtout en 1767-1768 et dans les années 1790

La grippe, moins mortelle que la variole, mais très contagieuse, fut particulièrement grave en 1781-1782 et toucha une grande partie de l'Europe



Pour lutter contre ces maladies, particulièrement en périodes d'épidémies, les colporteurs et les charlatans de tous ordres vendaient, en particulier dans les campagnes des produits miracles, des « remèdes de bonnes femmes », dont le plus célèbre au 18^{ème} siècle fut l'orviétan (il aurait été inventé en Italie, à Orvieto). A base de vipères séchées, de vin, de miel et de nombreuses plantes, il était censé soigner la gale, la teigne, la peste, la goutte, la variole (ou vérole).

Les grandes épidémies qui touchèrent Sannat dans la période 1736-1805 furent :

-La variole de 1767-1768, qui en principe toucha surtout les grandes villes, Paris en particulier. Sans doute a-t-elle été ramenée par les maçons migrants. Alors que nous étions sur une moyenne annuelle de décès de 26 entre 1761 et 1765, on passe à 43 décès en 1767 et 48 en 1768, avec 18 enfants de moins de 10 ans chacune des deux années. La variole revint en 1797 et contribua à provoquer un pic de 46 morts et encore 36 en 1798. Les enfants furent les principales victimes, surtout en 1797 avec 18 disparus (voir ci-dessous).

Un exemple particulièrement éloquent prouve les ravages que pouvait causer cette maladie au sein des familles. Ce fut en 1797-1798 le cas de la famille Chiret de la Chaize. Le 27 septembre 1797 mourrait le père, Sylvain, âgé de 40 ans, suivaient le 20 octobre Catherine 10 ans, puis en 1798, le 14 avril, la mère Amable, née Picaud 44 ans ; 4 jours plus tard, le 18 avril, Elisabeth 4 ans, et enfin le 3 juillet, Antoinette 8 ans. Cinq personnes mortes en moins d'un an, entre septembre 97 et juillet 1798. Seuls deux enfants survivront, Jeanne (18 ans en 1798) et Marie (15 ans). D'autres familles comptèrent plusieurs morts. La famille Chanard, des métayers de la Chassagne, vit disparaître le père, Martial qui avait 40 ans, la mère Marie 38 ans et la fille, également prénommée Marie, 1 an. Dans la famille Picaud, famille de métayers du Montfrialoux sur un domaine appartenant au maire de Sannat Michel Bonnaud, c'est le grand-père Marie, 66 ans, qui mourut, ainsi que deux de ses petits-enfants, Léonarde 16 ans et Laurent 5 ans. Enfin dans la famille Daguet, de Saint-Pardoux, ce furent le père, Jean 47 ans et une fille Amable 2 ans.

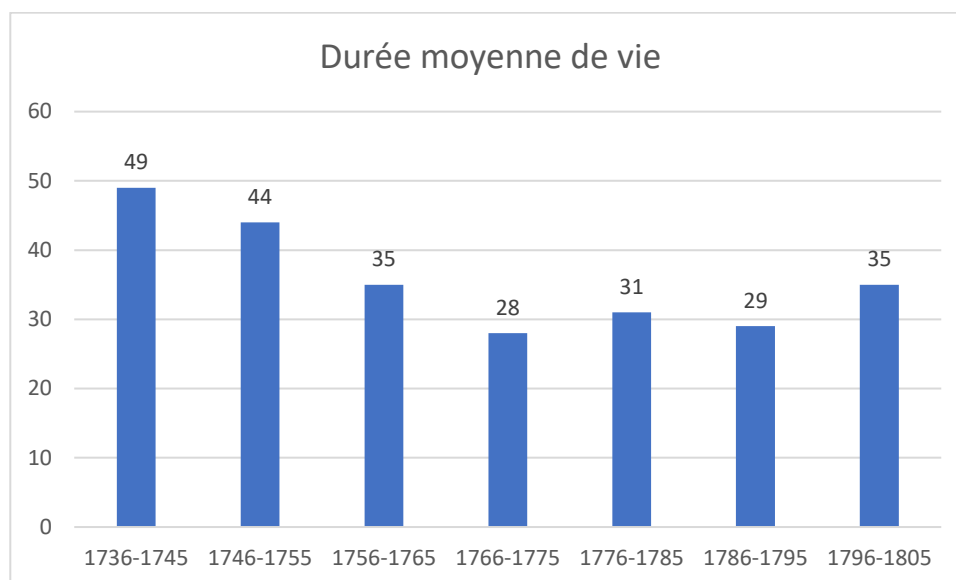
Une précision sur la famille Chiret, écrite également Chireix. Il s'agit d'une déformation orthographique provisoire du nom Thuret (avec l'intermédiaire Thiret). Cette branche Chiret apparaît en l'état actuel de nos recherches en 1748 avec le mariage de Léonard avec Jeanne Bonneau et disparaît en 1854 avec le décès de Marie (80 ans). Presque tous habitent la Chaize, c'est-à-dire à proximité de la zone où on trouve l'ensemble des Thuret, sur ce que l'on appelé en géographie l'alvéole du Poux, c'est-à-dire les villages du Poux, de Samondeix, et du Puylatat.

La grippe de 1781-1782 fit encore plus de ravages. La mortalité moyenne annuelle les 5 années précédentes fut de 24 décès. En 1781 on atteint 67, et 46 encore en 1782. Là encore, les jeunes enfants furent les principales victimes, 40 en 1781, 18 en 1782. La grippe avait également été sévère en 1759 avec 46 morts. C'est à partir de ces années-là qu'elle devient endémique, c'est-à-dire répétitive, avec des pics plus ou moins importants.

Enfin au début du 19^{ème} siècle, sous l'Empire, en 1803-1804 sévit ce que l'on appelait à l'époque « une fièvre intermittente », probablement la malaria (ou paludisme). Elle a touché toute l'Europe, en cet an XI, et se traduisit à Sannat par une augmentation spectaculaire des décès. Encore une fois, si l'on prend la moyenne des 5 années précédentes, on était à 25 décès par an, alors qu'on atteint 46 en 1803 et 57 en 1804. Les enfants de moins de 10 ans furent encore les plus touchés, mais le furent aussi les personnes âgées.

Durée moyenne de vie :

A partir des registres d'état-civil on peut calculer l'âge moyen du décès des Sannatois de cette époque. Pour l'ensemble de la population, en divisant la période en sept décennies, on obtient ce résultat :

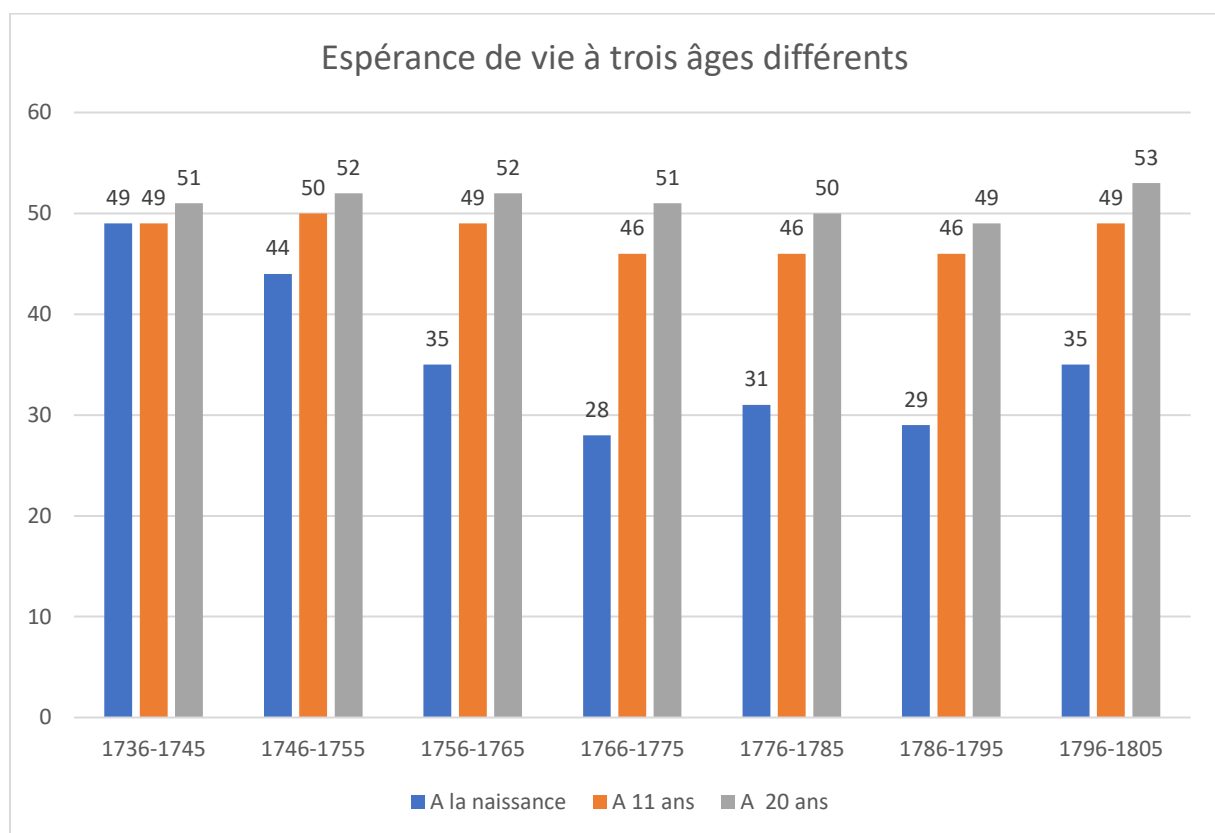


Le résultat est surprenant, surtout la très forte baisse des 4 premières décennies. L'âge moyen de la mort passe de 49 ans à 28 ans. Que s'est-il donc passé ?

Ce résultat est un trompe l'œil, plus évident à déceler que le précédent. On a vu que les décès d'enfants n'étaient pas enregistrés, ou peu enregistrés, dans ces premières décennies. Ils ne l'ont été que peu à peu. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1770 que l'on peut considérer qu'ils le sont complètement. L'introduction dans les statistiques des enfants décédés fait mécaniquement baisser l'âge moyen des morts. La légère baisse de cet âge moyen dans la décennie 1786-1795 traduit elle par contre certainement les difficultés qu'a connues la France à ce moment-là : difficultés économiques et sociales, troubles révolutionnaires et contre-révolutionnaires, guerre. Par contre la dernière décennie est caractérisée par une augmentation de la durée de vie qui ne cessera plus jusqu'à nos jours. On entre dans le 19^{ème}

siècle avec tous les progrès qui le caractérise. Ce tableau peut également laisser croire qu'à partir des années 1770, c'est-à-dire au moment où les morts ont été correctement enregistrés, un adulte mourrait à l'âge approximatif de 30 ans. Ce n'est pas vrai. Pour connaître l'espérance de vie d'un adulte, il faut calculer la durée moyenne de vie de ceux qui sont arrivés à l'âge adulte, c'est-à-dire 20 ans.

Le tableau suivant indique les durées moyennes de vie des enfants qui viennent de naître, mais également de ceux qui viennent de quitter la petite enfance (ceux qui entrent dans leur onzième année) et ceux qui entrent dans l'âge adulte (en entrant dans leur 20^{ème} année).

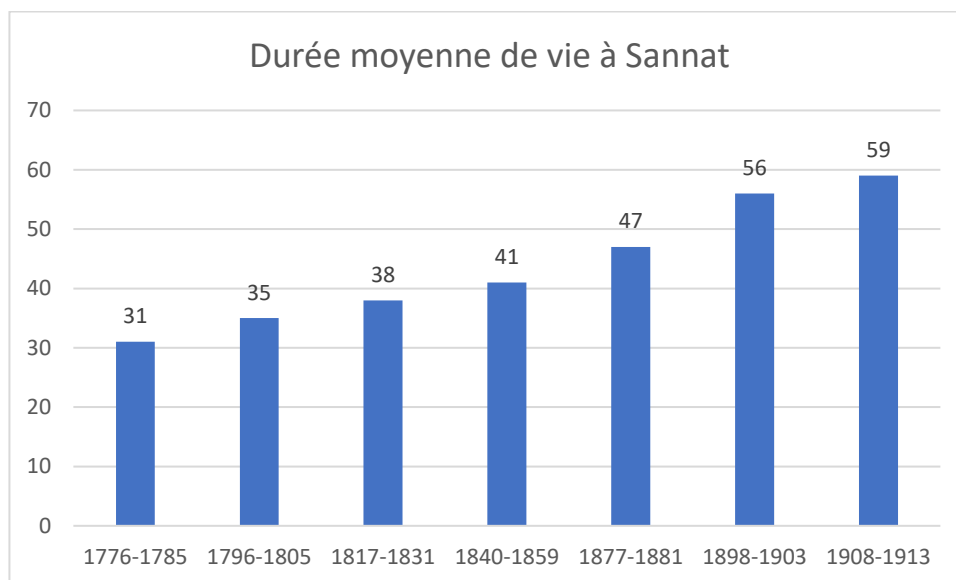


Le tableau précédent se retrouve dans les colonnes bleues. La baisse continue de l'âge moyen de la mort entre 1736 et 1775 que l'on avait constatée dans les colonnes bleues qui comptaient très peu d'enfants morts au début, et de plus en plus en plus au fil des ans, ne se retrouve que peu dans les colonnes rouges qui excluent les enfants de 10 ans et moins, et plus du tout dans les colonnes vertes qui excluent tous les morts de moins de 20 ans.

Ce tableau nous permet de dire que si on avait échappé à la mort dans les premières années de la vie on avait à peu près une chance sur deux d'atteindre 49 ans au début de la période comme à la fin, et même 53 ans à la fin, si on avait atteint les 20 ans. C'est évidemment beaucoup moins

qu'aujourd'hui, mais beaucoup plus que ce qu'aurait pu faire croire une première impression. On peut également faire trois autres constats :

Sur ces 70 années l'augmentation de la durée de vie a été très faible chez les adultes (en vert). On navigue entre 51 et 53 ans. La différence de hauteur entre les colonnes rouges et vertes montre qu'il y avait encore une assez forte mortalité entre 11 et 20 ans, mais beaucoup moins qu'entre 1 et 10 ans. La période 1796-1805, c'est-à-dire du relatif apaisement de la Révolution, et peut-être des bienfaits qu'elle a commencé à apporter, se sont traduits par une sensible réduction de la mortalité des enfants (le fait que l'âge moyen du décès de la population dans son ensemble -colonne bleue- se rapproche de celui des deux autres colonnes signifie que moins d'enfants sont morts dans la dernière décennie). Ce qui est vrai pour les enfants l'est aussi pour les autres, mais dans une moindre mesure. Cette embellie est l'amorce d'un mouvement qui se prolongera. Pour le 19^{ème} siècle au sens large à Sannat cela donne le tableau suivant pour l'ensemble des deux sexes :



La continuité de la progression est éloquent. Par contre, la comparaison par sexe, contrairement aux époques suivantes, ne montre aucune différence entre les hommes et les femmes, sur l'ensemble de la période étudiée ici, 1736-1805, que ce soit au début ou à la fin. La différenciation au profit des femmes apparaîtra chez nous seulement au 19^{ème} siècle.

D'ailleurs, si on s'en tient aux morts les plus âgés, ils sont 6 à avoir dépassé les 90 ans, on trouve 4 hommes et seulement 2 femmes. Deux hommes sont décédés à 91 ans, François Picaud de la Ville du Bois en 1749 et François Velut de Savignat en 1776, et deux à 95 ans Antoine Demay du Masroudier et François Mercier du Genêt. Les deux femmes sont décédées à des âges très avancés, 95 ans pour Marie Igonet (Hygonnet) de Saint-Pardoux décédée en

1761 et 100 ans pour Marie Bernard également de St-Pardoux décédée en 1766. Les âges, surtout pour les personnes âgées, sont approximatifs, mais si cela était exact, nul doute qu'elle serait la première centenaire de la commune.



Il n'est pas sûr que la tenue vestimentaire des hommes corresponde à celle de notre région, mais le transport sur les épaules des porteurs était bien la règle commune, comme l'atteste la présence « des reposoirs » au carrefour des chemins. (Photos : Les Fayes et Serre)



Le site « Généaplus » qui reproduit la photo de l'enterrement à la campagne au 18^{ème} siècle décrit également la cérémonie des funérailles à cette époque. C'est un cadre général, variable suivant les régions, mais il donne une idée de la façon dont on procédait :

Chronologie d'un enterrement paysan

Veillée	Corps exposé 24 h sur une table recouverte d'un drap, cierges en suif, récitation du chapelet alternée avec des cantiques.	Les miroirs sont drapés, la pendule parfois arrêtée.
Levée du corps	Deux charitons (<i>NB : bénévole charitable</i>) placent la dépouille dans un cercueil de chêne hexagonal loué ou payé collectivement.	Sans menuisier local, la caisse peut être assemblée par la parenté.
Messe de Requiem	Catafalque devant l'autel ; un seul prêtre officie, assisté du bedeau.	Les paysans aisés commandent un « service » supplémentaire trente jours plus tard.
Procession	Six porteurs (parents ou voisins) placent le cercueil sur des barres posées à l'épaule. Le prêtre précède, suivi d'un enfant de chœur tenant la croix.	Sur les chemins boueux, aucune voiture funèbre : le portage manuel demeure la norme.
Inhumation	La fosse ($\approx 1 \text{ m} \times 2 \text{ m}$) est creusée par les fossoyeurs communaux. Le prêtre chante l'absoute, bénit la tombe, puis la famille comble la terre.	La croix de bois est gravée au nom du défunt dès que les finances le permettent.
Retour de deuil	Collation de pain, soupe ou bière légère offerte aux participants.	Le « repas funèbre » renforce la solidarité villageoise.

Spécificités du monde rural

Logistique et économie funéraires

- **Absence de corbillard** : chemins vicinaux impraticables \Rightarrow portage manuel.
- **Le « deuil acheté »** : le noir coûte cher ; brassard sombre ou coiffe voilée de crêpe suffisent.
- **Caisse commune de la confrérie** pour soutenir les familles indigentes.

Symboles et objets

- Cercueil en chêne local, clous forgés ; parfois réutilisé pour plusieurs familles pauvres.
- Encensoir, aspergillum (NB : *Goupillon*) et surplis en lin de la paroisse.
- Clochette portative du chariton de tête, annonçant le cortège dans les hameaux.

Le cimetière paroissial, centre de sociabilité

Jusqu'aux textes de 1763 et 1776, le cimetière jouxte la nef. On y tient l'assemblée dominicale, on y conclut des affaires. Le transfert extra-muros débute dans les gros bourgs, mais en pleine campagne il n'intervient souvent qu'au XIX^e siècle.

Que nous apprennent en outre les actes de décès ?

Nous pouvons apporter quelques précisions supplémentaires sur les rédacteurs des actes, c'est-à-dire les curés. Ces précisions seront portées sur l'article du SHP infos précédent sur le site internet. A Sannat un vicaire supplémentaire apparaît en 1748 : le vicaire Potier ; le curé Venturoux (et non Ventouroux) a pris ses fonctions en 1750 et non 1751 ; et le curé Rousseau est mort en 1772. A St-Pardoux, le curé Duchier apparaît en 1760 et non 1761.

Les inhumations ou les morts particulières

Le décès du curé Venturoux en 1769 est décrit avec beaucoup plus de détails qu'à l'accoutumée. On apprend qu'il a été inhumé dans l'(ancienne) « *église de Sannat, à l'entrée du chœur, du côté de l'épître* ». L'office a été célébré par le curé Hervet de Saint-Pardoux, assisté des curés de Reterre, Mazeirat, et plusieurs autres. Le « côté de l'épître » est le côté situé à droite de l'autel, par opposition au « côté de l'évangile » qui est situé à gauche. En principe et traditionnellement la lecture des textes de l'Ancien testament (« l'épître ») se faisait à droite (à gauche pour le prêtre) et ceux du nouveau testament (« l'évangile ») à gauche (à droite pour le prêtre). La raison est qu'à la droite de Dieu (présent derrière l'autel, dans le tabernacle) on lise logiquement les textes les plus sacrés, ceux de l'aboutissement de la Révélation, c'est-à-dire les écrits authentiquement chrétiens, ceux tirés des évangiles.

Grand-messe également pour le curé Léonard Rousseau, mort en 1772 à l'âge de 45 ans. Cette fois on ne connaît pas le lieu de l'inhumation, mais nous possédons la liste de tous les curés présents : Antoine Chantelot vicaire de Sannat et de Fayolle, Jean-Baptiste Hervet curé de St-Pardoux le Pauvre,

Gaspard Regnard de Fontanières, Antoine Bonneau de Mazeirat, Jean-François Monnet de Châtain et Joseph Loubens de Verdalle du Tromp (dont Mr de Matharel nous avait déjà parlé dans la riche biographie de la famille de Loubens de Verdalle qu'il nous avait transmise).

Les inhumations dans les églises étaient en principe réservées aux clercs et aux nobles, c'est ainsi que se confirment les liens des de Pouthé de la Ville du Bois avec ceux de Peyrat, puisque l'on apprend qu'en 1751 Anne-Marie Françoise de Gamasche, décédée à l'âge de 35 ans, épouse du Chevalier seigneur de la Ville du Bois Jean-Joseph de Pouthé de la Roche-Aymon a été inhumée « *en l'église de Peyrat dans le mausolée de ses ancêtres* ». Ce qui fut le cas également de son époux, Jean-Joseph, mort 5 ans plus tard, en 1756. Une exception toutefois apparaît dans ces registres d'ancien régime, et c'est encore la famille de Pouthé qui se singularise (positivement) en faisant preuve d'une proximité assez étonnante avec des « gens du peuple ». En 1736, Montculier "curé de Sannat et Fayolle", écrit : " *la défunte a été inhumée dans l'église de Fayolle dans un tombeau devant l'autel de Notre Dame que le seigneur de la Ville du Bois prétend être à lui sans qu'il fournisse de titre...*" La défunte s'appelait Gilberte Marcheix, elle était servante au château de la Ville du Bois. On ne sait rien d'autre sur elle, sinon que les Marcheix étaient à cette époque une famille établie aux Valettes et à Luard. Le nom de Marcheix disparaît de notre commune en 1794. L'admission d'une humble servante dans une sépulture noble ne devait pas être chose courante à une époque où la caste nobiliaire manifestait un certain mépris (ou un mépris certain) pour le menu peuple. On avait déjà relevé cette attitude singulière (au bon sens du terme) avec les nombreux parrainages qu'avait accordés cette famille noble de la Ville du Bois à des roturiers, ou la reconnaissance au début du 19^{ème} siècle d'une fille naturelle d'une mère de basse condition afin qu'elle puisse bénéficier d'une part de l'héritage du domaine de la Ville du bois. Tout cela mérite d'être souligné.

Dans les morts particulières, qui toucha plusieurs membres d'une même famille, on peut citer celle provoquée par « *le feu du ciel* ». C'est ainsi que le curé Venturoux désigne la cause de la mort de trois membres d'une même famille du Poux le 27 juin 1763.

ne savaient
 Du même jour sont décédés au village du Poux susd. paroisse
 paroisse Marie et François Rouffet fille et fils de Jean Rouffet et
 à défunte Marie Millet locataires au Poux ont assistés à leur
 sépulture Marien Valluche et Sébastien Rayet habitants de ce Bourg
 qui ont déclarés ne savoir signer de ce enquis. Ces trois dernières personnes
 sont mortes par le feu du ciel qui les surprit au lit. Venturiour.

Transcription :

Du même jour (c.a.d. 27 juin, jour où est mort François Rouffet cité dans l'acte qui précède) sont décédés au village du Poux susdite paroisse (c.a.d. paroisse de Sannat) Marie et François Rouffet, fille et fils de Jean Rouffet et à défunte Marie Millet locataires au Poux. Ont assisté à leur sépulture Marien Valluche et Sébastien Rayet habitants du Bourg qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. Ces trois dernières personnes (c.a.d. François, Marie et François Rouffet) sont mortes par le feu du ciel qui les surprit au lit.

On ne connaît pas le lien de parenté entre François Rouffet le premier nommé, sinon qu'il était veuf de Françoise Gasnon et habitait sous le même toit que les deux enfants de Jean Rouffet, Marie 9 ans et François 7 ans. Sans doute était-il un oncle, ou plus probablement le grand-père, car on l'a déjà dit, il était très fréquent qu'un garçon porte le prénom de son grand-père. La cause du décès, cette fois n'est pas la maladie, mais un phénomène naturel, le feu du ciel, c'est-à-dire la foudre. Une famille décimée par la foudre au Poux ! On avait déjà conté le même drame au même endroit, presque exactement un siècle plus tard. En effet le registre d'état-civil nous avait appris que le 21 juillet 1864, à 10 heures du soir, trois personnes d'une même famille, vivant sous le même toit, au Poux, étaient subitement décédées. Il s'agissait de Marguerite Lagorce, 72 ans, épouse d'Etienne Lothe, Anne Laubard 49 ans, veuve de Gabriel Lothe, et Jean-Marie Lothe, 19 ans, leur fils. Le maire, Marien Rayet, avait ajouté le lendemain en marge, en rédigeant l'acte, cette mention « *Les trois personnes ont été foudroyées pendant l'orage du 21 juillet dans la même maison, auprès de la cheminée* ». La foudre était-elle entrée dans la pièce par la cheminée ? C'est probable. S'y était-on réuni pour terminer la journée ? N'oublions pas qu'à 10 heures du soir en 1864, il faisait nuit noire depuis près de 2 heures. 22 heures à l'heure de l'époque c'est 24 heures aujourd'hui. On a avancé l'heure d'une heure sous l'occupation, en 1940 (pour être à l'heure allemande...et on y est resté à la Libération), et d'une autre heure l'été en 1975 (pour soit-disant économiser 300.000 tonnes de pétrole après le « choc pétrolier » de 1973-1974...sans

jamais prouver une substantielle économie...mais cela dure quand même depuis plus de 50 ans !).

On peut s'étonner que la foudre ait été aussi meurtrière deux fois dans le même village, alors qu'aucun autre ne semble avoir subi le même drame en deux siècles et demi. La linguistique et la géographie peuvent nous fournir un début d'explication. On sait que la foudre tombe particulièrement dans les zones humides où le sol est davantage conducteur d'électricité. Or le mot « Poux » vient de puits, ce qui donne déjà une idée du caractère humide du lieu ; de plus le village est au centre d'une alvéole, cuvette creusée par l'érosion, où le ruissellement souterrain converge pour donner naissance à des sources, qui captées, alimentent des fontaines et des puits.

Les enfants abandonnés morts en nourrice

On compte au cours des 70 ans étudiés 4 enfants abandonnés morts en nourrice et 2 morts avant d'être recueillis.

1776 : décès de Jeanne, âgée de 4 ans, recueillie par Marie Doucet à St-Pardoux « *de père et mère inconnus* ».

1781 : décès d'une fille de 7 mois en nourrice chez Anne Valluche du Bourg. « *On ignore le père et la mère* »

1785 : à nouveau chez Anne Valluche, veuve d'Annet Dumas, décès d'une fille de 21 mois, en nourrice, également « *de père et mère inconnus* ».

Anne Valluche, décédée en 1786 à l'âge de 38 ans (dixit le registre, en fait 41 ans, elle était née en 1745) avait épousé en 1762 Annet Dumas, décédé en 1785 à l'âge de 46 ans. Il avait été laboureur, maçon et sacristain. Ils avaient eu 8 enfants entre 1763 et 1782...plus les enfants pris en nourrice.

1794 : décès de Jeanne, une fillette de 5 mois, précédemment « *exposée en la commune de Fayolle, et confiée à Anne Coulaud du Bourg de Sannat* ». ⁶

A ces enfants abandonnés, morts en nourrice, qui avaient été recueillis, soit par acte de générosité personnelle des nourrices, soit qu'ils leur aient été

⁶ L'enregistrement du décès date du 26 floréal an II (15 mai 1794), or depuis 1793 la commune de Fayolle ne se nomme plus ainsi mais « La Montagne » -jusqu'en 1795. L'utilisation de l'ancien nom de Fayolle par le maire de Sannat Jacques Thuret montre que dans les faits l'ancien nom continuait tout de même à être utilisé.

confiés par la communauté paroissiale ou communale, on peut ajouter deux autres enfants exposés morts lors de leur découverte :

1795 : « *Un enfant exposé d'environ 4 mois décédé à la Vaisse à côté de la maison de Marien Mazure* »

1796 : Au Masroudier « *un enfant exposé naturel de la Patrie* » âgé d'environ 6 mois.

Parmi les morts inconnus il y eut aussi un adulte

1791 : "*à Savignat dans la maison de Martin MENUT est décédé de mort subite un pauvre qui paraissait âgé autour 30 ans*". Peut-être de foid, on était le 27 février...

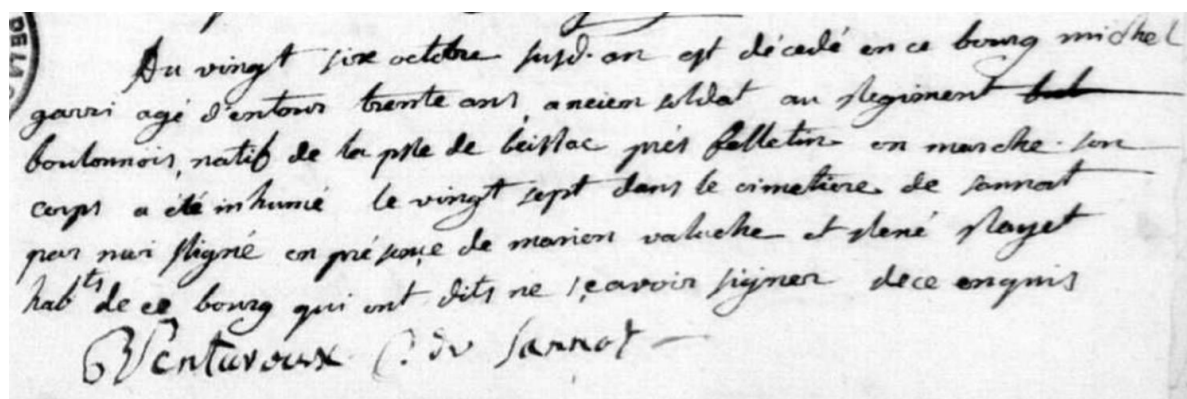
La mort d'un autre pauvre est signalée :

1752 : Décès à la Serre d'un mendiant Claude Rougeron, dit « *le bon Claude* », âgé de 66 ans, c'était encore l'hiver, le 1^{er} janvier.

1795 : Un autre enfant décédait en nourrice, mais cette fois ce n'était pas un enfant abandonné, il s'appelait Gaspard Malterre. Il était en nourrice à Samondeix chez Grégoire Descout. Le père était laboureur à la Croix du Bost, commune qui sera rattachée à St-Domet en 1842 (et siège d'une ancienne commanderie hospitalière). Un déclarant du décès habitait à « *La Républicaine ci-devant Saint-Priest* »...et c'est ainsi qu'on apprend que la commune voisine de la nôtre perdit aussi son saint entre 1793 et 1795 pour devenir « *La Républicaine* »...ce que confirme Wikipédia « *Durant la Révolution, de pluviôse an II à floréal an III, la commune porte le nom de La Républicaine* »

D'autres décès peuvent attirer notre attention. Par exemple :

1765 : Mort de Michel Garri à Sannat à l'âge de 30 ans.



A snippet of a handwritten document in French, likely a death record or a report. The text is written in cursive and is somewhat faded. It mentions a death in the town of Sannat. The text is as follows: "Au vingt six octobre 1765 on est de cadé en ce bourg michel garri agé d'environ trente ans, ancien soldat au régiment de b... boulonnais, natif de la pte de beiffac près falleton en marche son corps a été inhumé le vingt sept dans le cimetière de sannat par moi signé en présence de marion valuche et steni flayet hab'ts de ce bourg qui ont dit ne recevoir signer de ce enquis B. Venturoux (P. de Sannat -

Transcription :

An 26 octobre susdit an est décédé en ce bourg (de Sannat) Michel Garri âgé d'entour trente ans ancien soldat au Régiment boulonnois (ou boulonnais), natif de Beissac (Beissat) près Felletin en Marche⁷. Son corps a été inhumé le 27 dans le cimetièrre de Sannat par moi signé en présence de Marien Valluche et René Rayet habitants de ce Bourg qui ont dit ne savoir signer de ce enquis. Signé Venturoux curé de Sannat

La date et le nom du régiment ne sont pas anodin. Ancien soldat à 30 ans, Michel Garri a certainement combattu dans une guerre qui vient à peine de s'achever, la guerre de 7 ans, qui a duré de 1756 à 1763. Le régiment boulonnais (formé à l'origine de soldats issus de cette région du nord de la France) a participé à cette guerre.



Quelques mots sur cette guerre méconnue, qui pourtant eut de grandes conséquences. Elle a opposé les grandes nations européennes, sur le territoire européen, mais pas seulement, également en Amérique et en Inde. C'est la raison pour laquelle on la qualifie parfois de 1^{er} conflit mondial. Deux coalitions s'affrontèrent. D'un côté la France et ses alliés, Autriche, Russie, Espagne, de l'autre l'Angleterre, avec à ses côtés, la Prusse et le Portugal. Nos adversaires furent les grands vainqueurs. Par le traité de Paris signé en 1763, la France de Louis XV perdit presque tous ses territoires américains au profit des Anglais, ce que l'on appelait autrefois la Nouvelle France (le Canada) et la Louisiane (le centre et le sud des actuels Etats-Unis, un territoire beaucoup plus vaste que l'actuelle Louisiane, correspondant à ce que l'on appelle le Middle-West). De même en Inde, également au profit de l'Angleterre, la France perdit beaucoup de son influence,

réduite désormais à la possession de 5 comptoirs alors que notre rival allait progressivement assujettir le pays pour fonder le « joyau de la couronne » britannique, l'immense et peuplé « Empire des Indes ». Parmi ces 5

⁷ Beissat est situé au sud de Felletin, à 18 km

comptoirs, le plus connu est Chandernagor. Nom connu par nous en particulier, Creusois, car c'est le nom qui avait été donné à un esclave Réunionnais d'origine indienne dont certains descendants se sont prénommés (ou se prénomment encore) André, ancien député de la Creuse, ancien Président du Conseil Général de la Creuse (comme après lui son fils Thierry), ancien Président du Conseil Régional du Limousin, ancien ministre des affaires Européennes et ancien Président de la Cour des comptes (Mort en 2025 à Aubusson) ou Françoise, écrivaine connue et reconnue.

1777 : Confirmation de la présence des « gabelous » dans notre paroisse avec le 28 mai la mort de Claude Dufal, originaire de Pionsat « *employé dans les fermes du roy de la brigade à cheval établie en ce Bourg de Sannat* » « *âgé d'entour 28 ans* ».

Deux dates qui, une fois encore, nous montrent que la migration de nos maçons s'est d'abord faite en direction de la Bourgogne :

1801 : Décès de Marie Delage, âgée de 8 ans, fille d'Etienne Delage (originaire de la Louche) et d'Antoinette Rougeron, décédée au Bourg de Sannat, mais née à Magny (actuelle Magny-Cours) dans la Nièvre. Au moment du décès le père est journalier mais à la naissance de 3 autres enfants en 1790 et 1802 il est maçon.

1803 : Même scénario. Décès de Magdelaine Delage à Saint-Pierre, toujours dans la Nièvre. Les deux filles étaient nées en 1793 et 1798, ce qui signifie que ces deux années-là au moins l'épouse avait accompagné son mari dans la migration (leur mariage avait eu lieu en 1789). Antoinette Rougeron, fille d'un maçon du Bourg est morte à Sannat en 1827, mais on ne trouve pas trace du décès de son époux dans notre état-civil. Peut-être est-il mort en migrant ?

Enfin deux dates nous donnent une indication sur l'origine de la Tuilerie de la Ville du Bois. Son nom apparaît pour la première fois en 1795 avec le décès d'Amable Mazetier, un bébé de 7 mois, fils de Jean Mazetier et Françoise Dutheil « *décédé au lieu de la Tuilerie de la Ville du Bois* », puis en 1804 avec le décès de la mère, Françoise Dutheil « *journalière locataire âgée de 56 ans demeurant au lieu de la Ville du bois* ». On peut penser que la tuilerie de la Ville du Bois, à laquelle fut associée un temps une faïencerie fondée par des Nivernais, a été créée peu après le début de la Révolution. Le travail industriel était pratiquement interdit aux nobles avant la Révolution, sous peine de « déroger », c'est-à-dire de perdre leur qualité et leurs privilèges de nobles. Toutefois la transformation de matières premières issues du sol ou du sous-sol (ce qui était le cas ici) pouvait être admise, mais elle était assez rare. Les privilèges et les titres de noblesse abolis, on pouvait plus librement,

sans risque de déchoir, se donner à cette activité. Et de la tuile et de la brique on passera quelques décennies plus tard, par mariage, à la construction de bâtiments avec une grande entreprise du bâtiment en région lyonnaise.



Comme nous avons commencé, terminons avec un tableau de Greuze, moins lumineux que les précédents, mais n'est-ce pas normal pour illustrer la mort. Ce tableau se nomme « La mort du vieil homme ». On ne connaît pas la date exacte de son exécution, mais il date du 18^{ème} siècle.

A suivre...